



LES MURMURES **DE LA PRAILLE**

BULLETIN MUNICIPAL N°45





RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE JUSQU'À 50% D'ÉCONOMIE*

CHAUFFAGE • CLIMATISATION POMPE À CHALEUR

BÉNÉFICIER
D'AIDES
DE L'ÉTAT

CLIMATISATION RÉVERSIBLE
(CHAUD & FROID)

CHAUDIÈRE GAZ / CONDENSATION
POSE RADIATEUR / PLANCHER CHAUFFANT
ENTRETIEN/DÉPANNAGE



ENTREPRISE QUALIFIÉE À LA MANIPULATION DU FLUIDE FRIGORIGÈNE

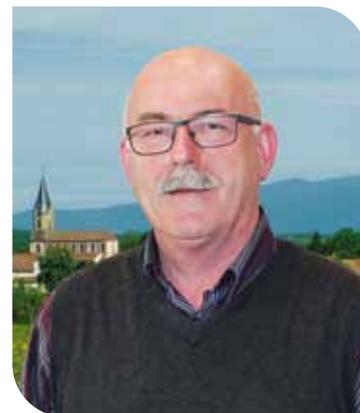
06 42 23 28 61 • confortgenieclimatique@gmail.com
23, avenue du Général de Gaulle • 90380 ROPPE



*selon système installé

CONCEPTION & RÉPRESSION PHILOR

MOT DE M. LE MAIRE



Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens.

L'an passé, je pensais que le plus compliqué était derrière nous.

Malheureusement, malgré les mesures sanitaires, la vaccination, un variant supplémentaire est venu encore perturber notre vie.

Patricia Aubert a pris la direction du périscolaire avec une équipe étoffée en coordination étroite avec la municipalité et la direction de l'école et ce, malgré les affres de cette pandémie qui nous touche tous. L'accroissement de l'offre du périscolaire a été saluée par les parents d'élèves.

La crise sanitaire nous a obligés à prendre d'importantes précautions qui ont permis de juguler au mieux l'épidémie au sein de l'enceinte scolaire.

La clôture du PLU qui va gérer et réglementer notre urbanisme pendant de nombreuses années prendra fin en 2022.

La mise en place de l'application Illiwap intervenue en 2021 est couronnée de succès avec plus de 400 adhérents à ce service pour une information dynamique.

Le cimetière a repris son verdissement dans les allées grâce à une nouvelle campagne de revitalisation. L'accès au columbarium a subi une cure de jouvence.

Les arbres au fond du cimetière ont été coupés ce qui a permis d'arrêter la destruction du mur et de permettre d'offrir une vue sur le magnifique paysage des monts vosgiens. Grâce à une tonte fréquente, le cimetière est devenu agréable pour les habitants.

Le village a été fleuri grâce à l'implication des bénévoles et des employés communaux, les fleurs ont perduré jusqu'à mi-novembre.

Les illuminations de Noël et les décorations afférentes ont été mises en place par les employés municipaux et les élus.

Les nombreuses associations ont repris leurs activités avec des bénévoles bien motivés.

Le village rajeunit avec l'arrivée de 5 naissances mais malheureusement 9 décès sont à déplorer. Nous avons célébré 3 mariages.

En ce qui concerne les finances, malgré un resserrement des dépenses superflues, nous avons dû faire face à des augmentations au niveau de l'école et plus particulièrement du périscolaire en raison des mesures sanitaires particulières.

De ce fait, la taxe foncière a augmenté de façon inégale (*commune - Grand Belfort - GEMAPI*). Mais la suppression progressive de la taxe d'habitation compensera largement cette augmentation pour la plupart des foyers.

A titre indicatif, les impôts n'avaient pas augmenté depuis 25 ans et la fiscalité actuelle de notre commune se trouve dans la moyenne des communes du département.

Malgré tout, les dotations d'état diminuent encore cette année et cette situation devrait empirer dans les années futures.

Notre village évolue, se transforme et les constructions d'habitations montrent l'attractivité de notre commune.



En ce qui concerne les réalisations, projets aboutis ou en passe de l'être, voici un état certes incomplet mais qui vous donnera un aperçu :

De nombreuses réalisations ont été effectuées en 2021 :

- Un hôtel à hirondelles et une placette de restauration à côté de la boulangerie.
- Une médiathèque dans l'ancienne école qui sera en fonctionnement en mars 2022.
- 2 quais bus aux normes handicapés rue de Brebotte
- Pose de feux tricolores rue de Brebotte croisement chemin du Prairo.
- Pose d'abris bus rue de Meroux et rue de Chèvremont.
- Passage de l'éclairage public aux lampes leds.
- Comblement des trous de chaussée dans différentes rues (*rue de l'étang, rue des Chenevières, chemin du Prairo, ainsi que dans divers points sensibles de la commune*).
- Débroussaillage et réaménagement chemin des lagunes.
- Remplacement des véhicules communaux (*achat d'un utilitaire Citroën Berlingo et d'un camion tribenne d'occasion*).
- Changement de conduite d'eau potable rue du lieutenant Muller et réfection de la chaussée en cours.



Aires de retournement



Feux tricolores



Hôtel à hirondelles et table pique nique



Nouveaux abris bus



Comblement des fossés

En 2022, plusieurs chantiers sont en cours ou seront prévus :

- Changement de mode d'énergie pour le chauffage à la SMA et aux écoles.
- Aménagements de voiries.
- Etude de faisabilité d'un city

Les travaux pour l'année 2022 seront principalement marqués par le changement de mode d'énergie pour le chauffage à la SMA et aux écoles ainsi que des aménagements de voirie dont les contours restent à définir.

La modernisation du village avance selon les priorités et les contraintes budgétaires.

Vos élus et notre personnel communal continuent de s'investir et restent à votre entière disposition afin de vous offrir un service et une qualité d'accueil mérités.

En 2020, nous n'avons pas eu la possibilité de nous réunir, ni d'organiser des rendez-vous festifs et même les vœux du Maire n'ont pu avoir lieu et l'année 2021 ressemble à la précédente.

A toutes et à tous, je vous présente mes meilleurs vœux et vous souhaite au nom de la municipalité une très bonne année 2022 pleine de santé, de joie, de chaleur et de bonheur.

Roland JACQUEMIN

COMPTE-RENDU 2021

CONSEILS MUNICIPAUX

JEUDI 14 JANVIER 2021

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

Élus	Présents	Absents	Excusés	Procuration à
BADIQUE Anthony	X			
BOURQUARD Jimmy	X			
DARDAINE Agnès	X			
DARCOT Nicole	X			
DELAGRANGE Christophe	X			
DEMOULIN Robert	X			
GAUTHIER Hélène	X			
JACQUEMIN Roland	X			
JEANPERRIN Hervé	X			
LIONNE Adeline	X			
MAGRIS Michelle			X	VINEZ Christian
SAHRAOUI Amar	X			
TAINA Agnès	X			
VARNEROT Éric	X			
VINEZ Christian	X			

Nombre de membres en exercice : 15 • Nombre de présents : 14 • Nombre de voix délibératives : 15

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Hélène GAUTHIER a été désignée secrétaire de séance

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

2. Approbation du Compte rendu précédent

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 10 décembre 2020

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre



3. P L U

Raccordement des eaux usées rue des Chenevières

Montage financier non bouclé avec NEOLIA pour viabilisation et réfection du chemin complet

Dossier à réétudier avec les devis en cours

Mme Devantoy dépose un CU pour la parcelle 192 et s'engage à créer des places de parking impasse des Vergers derrière les contenaires enterrés.

Possibilité de viabilisation en haut de la rue du Marchut

Monsieur Alain BRINGARD demande à Madame BESANCON ou FUN CAR pour passage tuyaux d'évacuation des eaux usées et eaux potable

4. Travaux

Étude de la constitution d'un trottoir rue de Chèvremont

Prix des travaux : 57 000 € (entreprise ROGER MARTIN) de chez LAILY à chez CORDIER

Sécurisation de la rue de Brebotte (faire étude avec le département)

Le Département est à l'étude de projets à nous soumettre

Achat de 2 abribus rue de Chèvremont et rue de Meroux

Plusieurs propositions

2 modèles établissement BINKER en chêne 6 000 € TTC les 2

2 modèles en sapin 1 800 € TTC les 2

2 modèles inotechna 5 800 € TTC les 2 (meublier moderne)

Proposition retenue : 2 abribus en bois

Passage en revue de la vidéo-protection (zone école et benne à déchets verts)

Devis ESP en cours

Voir ABE FRANCHE COMTÉ pour un devis

Demande aux communes de CHEVREMONT et MEROUX pour participer aux dépenses liées à la benne à déchets vert.

Lotissement NEOLIA à côté de l'église

Refus du projet présenté car trop de points hors règlement PLU de Vézelois.

5. Petits investissements

Achat d'une pompe à gasoil JAPY (576€) tout complet (tuyaux, pistolet + pompe).

Modernisme pour l'atelier

Eclairage LED pour le village : étude en cours de finalisation

6. Autorisation dépenses investissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit solliciter l'autorisation de l'assemblée délibérante pour procéder avant le vote du budget primitif 2021 à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Autorise le Maire à procéder jusqu'au vote du budget primitif 2021, à l'engagement, la liquidation, et le mandatement, des dépenses d'investissement 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

Voir document annexe

7. Centre Aéré

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de définir les dates et les tarifs des centres aérés du 08 février 2021 au 12 février inclus et du 12 avril 2021 au 16 avril 2021. Il propose de fixer les tarifs comme suit :

- Journée avec repas (9h à 17 h) : 13€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€); 14 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 15 € (non allocataire)
- La journée avec sortie pédagogique : 15€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 16 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 17 € (non allocataire)
- La journée camping (accueil journée + repas soir + déjeuner + nuit) : 18€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 19 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 20 € (non allocataire)
- Nuit au fort : 4€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 5 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 6 € (non allocataire)
- Pour les extérieurs + 2€ la journée
- L'heure d'accueil du matin de 8h à 9h ou du soir de 17h à 18 h sera au tarif unique de 2 €.
- Pour le personnel communal dont les enfants fréquentent le centre aéré 30% de réduction sur les tarifs cités ci-dessus.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

8. École et Périscolaire

Colette est partie et on a donné 649€ mais la préfecture nous indique que l'on ne peut dépasser 207 € maxi pour des cadeaux. Courrier de réclamation envoyé à la préfecture.

Attente de la réponse de la Préfecture

9. Forêt

Il y a 10 parcelles à donner.

Toutes les parcelles sont prêtes, reste à distribuer vers les différents affouagistes.



10. Suppression et création d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante a compétence en matière d'emplois, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il convient de se prononcer sur la suppression à partir du 15 février 2021 d'un emploi d'adjoint administratif sur la base d'un temps complet de 35/35 Heures par semaine et sur la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe sur la base d'un temps complet de 35/35 heures par semaine à partir du 15 février 2021.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte à partir du 15 février 2021, la suppression d'un emploi d'adjoint administratif sur la base d'un temps complet de 35/35 heures par semaine,
- Crée à l'organigramme du personnel permanent un emploi d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe sur la base d'un temps complet de 35/ 35 heures hebdomadaires à partir du 15 février 2021
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Résultat du vote : 10 pour, 2 abstentions, 3 contres

11. Convention Adhésion service de remplacement

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a développé depuis de nombreuses années un service de remplacement, sur le fondement de la compétence que lui reconnaît l'article 25 de la Loi du 26 janvier 1984 susvisé.

Ce service permet au Centre de Gestion de recruter temporairement des agents non-titulaires et de les mettre à disposition des communes et établissements publics qui en font la demande.

L'agent ainsi recruté est juridiquement agent du Centre de Gestion, recruté sur la base d'un contrat à durée déterminée dont la durée est fixée en accord avec la commune ou l'établissement de mise à disposition.

Pendant toute la période de recrutement, l'agent est payé selon les paramètres (grade de référence, échelon de référence, temps de travail) fixés par la commune ou établissement, qui organise par ailleurs le travail de l'agent.

En fin de période de recrutement, l'agent est versé aux ASSEDIC par le Centre de Gestion.

Ainsi constitué, ce service s'avère être un excellent outil d'ajustement de la masse salariale pour les collectivités locales dans de nombreuses

Situation : remplacement des fonctionnaires momentanément indisponibles, départ précipité d'un fonctionnaire titulaire, surcroît d'activité etc.

L'utilité d'un tel service pour la commune de ... serait réelle.

Les conditions d'adhésion sont les suivantes :

- la convention d'adhésion est signée pour une période de 3 ans, renouvelable seulement après accord de l'assemblée délibérante.
- les frais de gestion prélevés par le Centre de Gestion sont de 8,5% du salaire brut de l'agent recruté. Ces frais de gestion ne sont prélevés que tant que la collectivité a un agent placé au service remplacement.

Le Maire présente par ailleurs un exemplaire de la convention d'adhésion qu'il demande au conseil de l'autoriser à signer.

Il convient de noter que des avances de trésorerie seront sollicitées dans le cadre de cette mission dans les limites suivantes :

- si la rémunération annuelle brute servie par le service de remplacement pour le compte de l'adhérent au 31 décembre de l'année n-1 n'excède pas 500 000 €, l'avance de trésorerie est opérée une fois par an en début d'année sur la base d'un 12^{ème} de ce montant ;
- si ce même montant brut au 31 décembre de l'année n-1 est supérieur à 500 000 €, l'avance de trésorerie est opérée chaque mois sur la base d'un 12^{ème} de ce montant.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce projet et à exercer un choix.
Ayant entendu l'exposé du maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant, et notamment la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

12. Questions diverses

- Affaissement de la mairie (voir avec la CIADE)
- Médiathèque : Aménagement en cours
- Revoir emploi du temps de Valérie et Florence pour la gestion du temps de travail : équité sur la présence mercredi et samedi et suivre le plan de formation pour Florence
- Hôtel à hirondelle : il est réalisé, installation prévu vers début Février
- Demande de l'appartenance au Grand Belfort et au Département pour les trottoirs et fossés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h17

Prochain conseil le 10 février 2021

MERCREDI 10 FÉVRIER 2021

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

Élus	Présents	Absents	Excusés	Procuration à
BADIQUE Anthony	X			
BOURQUARD Jimmy	X			
DARDAINE Agnès			X	VARNEROT Éric
DARCOT Nicole	X			
DELAGRANGE Christophe	X			
DEMOULIN Robert	X			
GAUTHIER Hélène	X			
JACQUEMIN Roland	X			
JEANPERRIN Hervé	X			
LIONNE Adeline		X		
MAGRIS Michelle			X	VINEZ Christian
SAHRAOUI Amar	X			
TAINA Agnès	X			
VARNEROT Éric	X			
VINEZ Christian	X			

Nombre de membres en exercice : 15 • Nombre de présents : 12 • Nombre de voix délibératives : 14

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Hervé JEANPERRIN a été désigné secrétaire de séance

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre



2. Approbation du Compte rendu précédent

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 14 janvier 2021

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 1 contre

3. Reliure et restauration des registres

Le maire expose au conseil municipal un rapport présentant une initiative du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale proposant aux collectivités et établissements intéressés de passer pour leur compte un groupement de commandes destiné à acheter une prestation de reliure et de restauration de registres.

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales (art. R.2121-9), les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du conseil municipal et les arrêtés et décisions du maire.

Ces reliures doivent répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010. Cette même obligation de reliure s'applique également aux registres d'état civil, en vertu de l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

L'idée de ce groupement est tout simplement de permettre une optimisation des coûts dans le respect des obligations imposées aussi bien par le code général des collectivités territoriales que par celui du patrimoine et naturellement celui de la commande publique. Il aura en outre une dimension scientifique puisqu'il associera les Archives départementales du département du Territoire de Belfort.

Ce groupement de commandes est relatif à :

1. la réalisation de reliures administratives cousues de registres ;
2. De façon facultative, la restauration d'anciens registres pour ceux qui le voudront ;
3. Enfin, toujours de façon facultative, la fourniture de papier permanent.

Ce groupement de commandes sera lancé en décembre 2020 pour couvrir une période de 3 ans à compter du 1er mars 2021.

Le Centre de Gestion envisage :

la passation d'un marché à bon de commande pour le compte des communes et EPCI ayant mandaté le centre de gestion ;

la gestion des relations avec l'(es) entrepreneur(s) sélectionné(s) ;

le paiement des prestations dues à l'entrepreneur

Chaque bon de commande émis comprendra des prestations pour les communes qui auront fait connaître leurs besoins.

Des frais de gestion du groupement de commande de 8,5% sont appliqués par bon de commande émis et répartis entre chaque adhérent figurant sur ce dernier.

Le Maire souligne encore que le Centre de Gestion se charge de rémunérer l'opérateur privé qu'il aura sélectionné par bon de commande pour la prestation de reliure.

Il émet ensuite un titre de recettes du montant TTC de la prestation servie à la commune, y compris les frais de gestion du groupement définis plus haut.

L'avantage d'un tel groupement est indéniable. Outre l'unité scientifique du département qui s'en trouvera de beaucoup facilitée, elle permettra de tirer les coûts très bas en procédant à renégociation des prix à chaque bon de commande.

L'adhésion au groupement de commandes n'a pas d'effet contraignant et ne crée aucun coût tant que la commune n'a pas inscrit de travaux sur un bon de commande.

La commune reste donc libre de faire autrement si elle trouve mieux ailleurs.

Le Maire invite donc le conseil municipal à mandater le Centre de la Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour ce groupement de commandes

Le Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

D'adopter la présente délibération donnant mandat au Centre de Gestion pour mettre en œuvre un - groupement de commandes d'achat de prestations de reliure et de restauration de registres.

D'autoriser le maire à signer tous documents y afférents

Résultat du vote : 11 pour, 3 abstentions, 0 contre

4. Médiathèque : Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet suivant :
la création d'une médiathèque -rue de l'école à l'emplacement de l'ancienne école

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

de solliciter une aide financière au titre de la DETR d'un montant 9 414.63 €. HT

adopte l'opération qui s'élève à 27 736.38 €HT

approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes		Taux
Libellé des postes	Montant HT	Détail	Montant HT	
Création Médiathèque	27 736.38 €	Participation DETR	9 414.63€	33.95%
Ce qui représente 40% des 23 536.55€ soit 9414.63€				
Création Médiathèque	27 736.38 €	participation Conseil Départemental	11 096.43 €	40%
Création Médiathèque	27 736.38 €	Apport commune	7 225.32€	26.05%
TOTAL	27 736.38 €		27 736.38 €	

La période de réalisation de cette opération sera du 15 mars au 15 mai 2021.

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

5. Achat de deux abris bus :

rue de Chèvremont et rue de Meroux

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal le projet de mettre en place deux abris bus c'est-à-dire un pour la rue de Chèvremont et un pour la rue de Meroux. Il propose plusieurs devis. Après discussion avec les membres du Conseil, il est décidé de reporter la décision au prochain conseil municipal. En effet, il faudra demander des devis complémentaires pour la réalisation de 8 pieds en béton et/ ou la mise en place d'une dalle de 15 cm environ.



6. Vidéoprotection

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal le projet de la mise en place d'une Vidéoprotection plus efficace au niveau du château d'eau pour les bennes à déchets verts, à la mairie à l'école et autour de l'école. Il propose plusieurs devis. Le devis retenu est celui de la société AVE pour un montant de 6 500.00€ HT soit 7 800.00€ TTC.

Sous réserve d'une subvention de la FIPD et de la participation financière. des communes de Chèvremont et de Meroux-Moval.

Sous réserve d'une subvention de la FIPD et de la participation financière des communes de Chèvremont et de Meroux-Moval, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Approuve le projet de Vidéoprotection. La société AVE est retenue pour un montant de 6500.00€ HT soit 7800.00€ TTC.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

7. PLU

Viabilisation de la rue des Chenevières et de la rue du Marchut.

Présentation des études.

La prochaine réunion sur ce sujet aura lieu le mercredi 17 février 2021 pour essayer de finaliser ce projet avec Néolia.

8. Donation champs GANZARD

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les propriétaires du terrain situé en section ZD n° 7 lieu dit Champs GANZARD d'une superficie de 160 m² (plan joint), souhaitent faire une donation de cette parcelle à la commune de Vézelois.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré décide :

- D'accepter la donation en faveur de la commune du terrain situé en section ZD n° 7 Lieu dit Champs GANZARD d'une superficie de 160 m².
- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette donation.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

9. Travaux : sécurisation rue de Brebotte et relevé topographique

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait de réaliser un relevé topographique au niveau de la rue de Brebotte (entrée agglomération rue du lieutenant Muller). Ce relevé topographique représente la première étape en vue d'aménagement pour la mise en sécurité du secteur vis-à-vis de la circulation routière. Le devis établi par le cabinet Jean-Baptiste ROLLIN, Géomètres-Experts s'élève à 1 240.00€ HT soit 1 448.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré décide :

- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer le devis établi par le cabinet Jean-Baptiste ROLLIN, Géomètres-Experts s'élevant à 1 240.00€ HT soit 1 448.00 € TTC et tous documents se rapportant à ce projet.
- D'inscrire au budget la somme destinée à la réalisation de ce projet.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

10. Point sur le centre de loisirs de février

Les effectifs sont les suivants :

Lundi 8	Mardi 9	Mercredi 10	jeudi 11	Vendredi 12
32	32	15	28	28

Nicole DARCOT a fait le point sur le centre aéré : le taux de fréquentation est satisfaisant.

11. École et périscolaire

ANNULATION DÉLIBÉRATION N° 75/2020

En date du 10 février 2020, le conseil municipal a délibéré au sujet de l'octroi de cadeaux pour le départ en retraite d'une ATSEM.

Il est décidé d'offrir un cadeau pour son investissement auprès des enfants et de la commune d'une valeur de 700 €.

Le 17 décembre 2020, suite au contrôle de légalité par la préfecture du Territoire de Belfort, il est demandé de retirer la délibération N°75/2020 car le montant accordé est trop élevé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide de retirer la délibération N°75/2020 du 10 décembre 2020 relative aux cadeaux de l'ATSEM.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

CADEAUX RETRAITE ATSEM

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que la somme octroyée pour le cadeau de l'ATSEM qui est parti en retraite était trop élevée. Suite à l'annulation de la délibération N°75/2020, il convient de réaliser une nouvelle délibération sur ce sujet.

M. le Maire explique que le montant légal autorisé est de 343€. La commune a dépensé la somme de 649€ pour les achats suivants :

- Un week-end en bourgogne auprès de la société CHATEAU DE SAULON d'une valeur de 379€.
- Un repas auprès de la société « Le CHAMBARD » pour un montant de 270€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- autorise la participation financière de la commune pour les cadeaux de départ à la retraite de l'ATSEM pour un montant de 343€.
- s'engage à faire restituer par les élus dans le budget communal la somme différentielle par rapport aux dépenses engagées soit : 306€ (649-343 = 306€).
- de prévoir les crédits nécessaires au budget

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

Point sur les mercredis :

Janvier : pas d'inscription le 6 janvier et que 4 inscrits le 20 janvier 2021. Donc pas de périscolaire ces deux mercredis là.

ÉTABLISSEMENT	ACTIVITÉ	PRATIQUE/ALLERGIE	TOTAL	13/01	27/01
Périscolaire de Vézelois			21	12	9
	Mercredi, journée avec repas	normal	11	7	4
	Mercredi, matin avec repas	normal	1	1	0
	Mercredi matin sans repas	normal	7	3	4
	Mercredi après-midi sans repas	normal	2	1	1

Février

ÉTABLISSEMENT	ACTIVITÉ	PRATIQUE/ALLERGIE	TOTAL	13/01
Périscolaire de Vézelois			18	18
	Mercredi, journée avec repas	normal	8	8
	Mercredi, matin avec repas	normal	2	2
	Mercredi matin sans repas	normal	3	3
	Mercredi après-midi sans repas	normal	5	5

12. SMA

Achat d'un chariot pour mettre les tapis. Avec les 2 on aurait moins de manipulations (charge et décharge) donc gain de temps et d'effort.

Monsieur le Maire propose plusieurs devis. Le choix se fixe sur un chariot à bras d'une valeur de 1041 € HT. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

13. Forêt

Monsieur Anthony BADIQUE démissionne de la commission forêt en tant que rapporteur mais reste membre de cette commission.

14. Fiscalité

RÉVISION TAXE D'AMÉNAGEMENT :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal (communes PLU) souhaite modifier le taux relatif à la taxe d'aménagement taxes supportées par un pétitionnaire d'une demande d'urbanisme (Permis de construire ou déclaration préalable).

Le conseil municipal décide,

- D'instituer le taux de 3,5 % sur l'ensemble du territoire communal
- D'exonérer les abris de jardin dont la surface est inférieure ou égale à 20m² soumis à déclaration préalable.

Que cette nouvelle mesure sera applicable à compter du 1er janvier 2022.

Résultat du vote : 13 pour, 1 abstention, 0 contre

Révision taxe foncière :

Augmentation de la taxe foncière (simulation en cours)

15. Questions diverses

Affaissement de la mairie, M. Le Maire a envoyé le dernier rapport des mesures du fissuromètre. Cela se rétracte favorablement suite aux nombreuses pluies, donc c'est bien à cause de la sécheresse. M. Jimmy BOURQUARD propose l'embauche de Mme Sonia KONDRATOVITZ en qualité de stagiaire de la fonction publique territoriale. M. le Maire décide de reporter cette décision à une date ultérieure. Question sur la mise en place d'astreinte.

Il est proposé de mettre sur Illiwap l'information suivante : les riverains doivent déneiger leurs trottoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Prochain conseil : pas de date déterminée.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

Élus	Présents	Absents	Excusés	Procuration à
BADIQUE Anthony			X	BOURQUARD Jim.
BOURQUARD Jimmy	X			
DARDAINE Agnès			X	
DARCOT Nicole	X			
DELAGRANGE Christophe	X			
DEMOULIN Robert	X			
GAUTHIER Hélène	X			
JACQUEMIN Roland	X			
JEANPERRIN Hervé	X			
LIONNE Adeline			X	VINEZ Christian
MAGRIS Michelle			X	BOURQUARD Jim.
SAHRAOUI Amar	X			
TAINA Agnès	X			
VARNEROT Éric	X			
VINEZ Christian	X			

Nombre de membres en exercice : 15 • Nombre de présents : 12 • Nombre de voix délibératives : 14

Présences exceptionnelles de M. Florian BOUQUET, Président du Conseil Départemental et de M. Benjamin HOARAU, attaché au cabinet de M. Florian BOUQUET

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Éric VARNEROT a été désigné secrétaire de séance.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

2. Approbation du compte-rendu précédent

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 10 Février 2021.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

3. Cimetière : révision des tarifs

Depuis des années, les tarifs n'ont pas changé et ne sont plus adaptés.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'il serait opportun de revoir les tarifs des concessions du cimetière et des emplacements du columbarium.

Cimetière concession pour 15 ans :	75€ pour 2 m ²	(Ancien tarif 75€)
Cimetière concession pour 30 ans :	125€ pour 2 m ²	(Ancien tarif 75€)
Cimetière concession pour 50 ans :	250€ pour 2m ²	(Ancien tarif 75€)
Columbarium concession 15ans :	950€	(Ancien tarif 650€)
Columbarium concession 30 ans :	1500€	(Ancien tarif 950€)
Columbarium concession 50 ans :	2200€	(Ancien tarif 1300€)
Caveau d'attente pour 3 mois :	50€	
Caveau d'attente pour 12 mois :	120€	

A ces tarifs s'ajoutent des frais d'enregistrement qui sont à la charge du contractant.
Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de son président :

Fixe les tarifs comme suit :

Cimetière concession pour 15 ans :	75€ pour 2 m ²
Cimetière concession pour 30 ans :	125€ pour 2 m ²
Cimetière concession pour 50 ans :	250€ pour 2m ²
Columbarium concession 15ans :	950€
Columbarium concession 30 ans :	1500€
Columbarium concession 50 ans :	2200€
Caveau d'attente pour 3 mois :	50€
Caveau d'attente pour 12 mois :	120€

À ces tarifs s'ajoutent des frais d'enregistrement qui sont à la charge du contractant

- Accepte le fonctionnement proposé dans les règlements c'est-à-dire celui du columbarium et celui du cimetière.
- D'autoriser le maire à signer tous documents y afférents

Résultat du vote : 9 pour, 0 abstention, 5 contre

Le columbarium est pratiquement complet (reste 4 places disponibles). Voir possibilités de reprises de tombes ou d'extension...

Achat en cours du terrain en dessous du cimetière.

4. Nomination du nouveau gestionnaire de la forêt

En remplacement d'Anthony BADIQUE, Jimmy BOURQUARD est désigné gestionnaire de la forêt communale.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

5. Achat véhicule

Le véhicule de la commune a 12 ans, il est à bout de souffle. Un changement s'impose et Monsieur le Maire propose l'achat d'un véhicule un peu plus grand que le précédent. Un camion benne a été un temps évoqué mais écarté vue la faible utilisation au courant de l'année.

Monsieur le Maire donne lecture des différentes offres en sa possession. Le choix des membres du conseil se porte sur la proposition de l'entreprise Citroën pour un montant de 15 972€ HT soit 19 166.40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Décide d'acquérir un véhicule utilitaire de type Citroën grand Berlingo
Décide de retenir la proposition de l'entreprise Citroën pour un montant de 15 972€ HT soit 19 166.40 € TTC.

Ouvre les crédits pour un montant de 19 166.40 € TTC au chapitre 21, article 2182.

Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant H.T.	Détail	Montant H.T.	Taux
15 972 €	Grand Belfort	7 986.00 €	50%
15 972 €	Apport commune	7 986.00 €	50%

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre



6. Travaux : sécurisation rue de Brebotte

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune de Vézelois peut bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police afin d'aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : réguler la circulation de la RD13. La subvention pouvant être attribuée est de 50% du montant HT des travaux visant à améliorer la sécurité routière.

Concernant l'équipement de sécurité pour réguler la circulation de la RD13, la solution la plus appropriée consiste en l'implantation de feux tricolores avec régulation radar à hauteur de la rue du Praïrot. Cela semble être la solution optimale tant du point de vue du Département, des entreprises spécialisées consultées que des riverains.

Après exposé du projet, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de mise en sécurité de la RD13 grâce à l'implantation de feux tricolores avec régulation radar à hauteur de la rue du Praïrot.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental pour les travaux de mise en sécurité de la RD13 à hauteur de la rue du Praïrot grâce à la mise en place de feux tricolores avec régulation radar au titre des amendes de police pour un montant Hors Taxe de 22 397.75 € soit 26 877.30 € TTC. L'entreprise retenue est la société BAUMGARTNER de Châtenois les forges.

La période de réalisation prévue de cette opération sera du 15 juin et 31 juillet 2021.

- Autorise la souscription à un prêt sur une durée de 8 ans

Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes		
Libellé des postes	Montant H.T.	Détail	Montant H.T.	Taux
Sécurisation rue de Brebotte avec des feux tricolores	22 397.75 €	Participation Conseil Départemental	10 198.88€	45.54%
		Grand Belfort	6 099.44 €	27.23%
		Apport commune	6 099.44 €	27.23%

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

Il y aura des panneaux de signalisation indiquant les feux dans les deux sens.

Prévoir une découpe du trottoir pour permettre l'implantation d'un passage piéton ou alors mettre un plateau surélevé pour se mettre au niveau du trottoir.

Prévoir un appel piéton sur les feux tricolores.

7. Travaux Rue de Chèvremont

Report des travaux car les subventions sont non disponibles et le montant des travaux est assez élevé.



8. Passage en leds du village et du Fort Ordener

DEMANDE AUPRÈS DE TDE90

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de changer les luminaires pour une mise en place de leds au niveau du village mais également du Fort Ordener.

Il propose donc de solliciter une aide auprès TDE90 pour l'opération suivante :

- remplacement des luminaires vétustes par des éclairages à LEDS.

La subvention par TDE90 pouvant être attribuée est de 18%.

Après exposé du projet, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 18% auprès de Territoire d'énergie 90 pour le remplacement des luminaires du village et du fort Ordener pour un passage en leds. La société retenue est l'entreprise BAUMGARTNER pour un montant de 18737.02€ HT € soit 22 484.42 € TTC.

Approuve le plan de financement qui s'établit avec une subvention de 50% du Conseil Départemental de Belfort, un complément avec TDE 90 et le Grand Belfort. Le reste à charge pour la commune de Vézelois sera de 20%.

La période de réalisation prévue de cette opération sera du 1^{er} avril et 31 juillet 2021.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

Monsieur le Maire explique que suite au passage aux Leds, la commune fera une économie d'environ 800 € par an.

DEMANDE AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de changer les luminaires au niveau du village mais également au Fort Ordener.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département pour l'opération suivante : remplacement des luminaires vétustes par des éclairages à LEDS.

La subvention pouvant être attribuée est de 50% du montant HT pour le changement des luminaires. Après exposé du projet, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour le remplacement des luminaires du village et du fort Ordener.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental pour le remplacement des luminaires du village et du fort Ordener.

La société retenue est l'entreprise BAUMGARTNER pour un montant de 18737.02€ HT soit 22 484.42 € TTC.

Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes		
Libellé des postes	Montant H.T.	Détail	Montant H.T.	Taux
Éclairage LED village et Fort	18 737.02 €	Participation Conseil Départemental	9 368.51€	50%
		Grand Belfort	7 986.00 €	12%
		Territoire d'énergie 90	3372.66	18%
		Apport commune	3 747.40€	20%

La période de réalisation de cette opération sera du 1er avril et 31 juillet 2021.
Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

9. Abris bus : rue de Chèvremont et aménagement rue de Meroux

Une DICT a été envoyée au Grand Belfort pour les réseaux (eaux et fibre).
Une demande de subvention est à faire au Conseil Départemental et au SMTC.
Abris bus en bois à engager.

10. PLU

Le projet de NEOLIA est définitivement arrêté Rue des Chenevières suite à l'impossibilité pour eux d'acquiescer toutes les parcelles nécessaires au projet.

Les parcelles ciblées rue des Chenevières seront classées en zone Agricole après vérifications légales des règles d'urbanisme par le Cabinet gérant notre PLU. Le reste des surfaces à mettre en AU dans notre PLU (pour avoir 2.5ha maxi) seront prises rue des Longerois. Une communication ultérieure sera faite pour préciser les zones.

Vote avec 14 POUR suite à la présentation des parcelles retenues pour les 2.5ha du PLU.

La parcelle 924 de la rue des chènevières sera vendue séparément car elle peut être raccordée au réseau via une servitude privée.

11. Centre Aéré : dates, tarifs été 2021 et bilan février 2021

Eté 2021 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de définir les dates et les tarifs du centre de loisirs pour l'été 2021. Le centre aéré aura lieu du 08 juillet 2021 au 30 juillet inclus. Il propose de fixer les tarifs comme suit :

- Journée avec repas (9h à 17 h) : 13€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 14 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 15 € (non allocataire)
- La journée avec sortie pédagogique : 15€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 16 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 17 € (non allocataire)
- La journée camping (accueil journée + repas soir + déjeuner + nuit) : 18€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 19 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 20 € (non allocataire)
- Nuit au fort : 4€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 5 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 6 € (non allocataire)
- Pour les extérieurs + 2€ la journée
- L'heure d'accueil du matin de 8h à 9h ou du soir de 17h à 18 h sera au tarif unique de 2 €.
- Pour le personnel communal dont les enfants fréquentent le centre aéré 30% de réduction sur les tarifs cités ci-dessus.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les tarifs du centre aéré cité ci-dessus.
- Décide l'ouverture du centre aéré du 08/07/2021 au 30/07/2021

Résultat du vote 14 pour, 0 abstention, 0 contre

Bilan centre aéré février 2021 : cf document de la Responsable du Périscolaire

Les membres du conseil souhaitent augmenter la capacité du Centre de Loisirs car nous allons avoir la possibilité d'avoir des enfants des villages proches avec un encadrant supplémentaire dès avril pour la semaine du 12 au 16 avril.

Voir pour formaliser avec un « genre d'entente » pour le financier.



12. Périscolaire

Point sur le mercredi : Moyenne enfants par jour : 5

Dates	Journées	½ Journées	Nbe d'enfants/jour	
06/01/2021	0	0	0	
13/01/2021	7	5	11	
20/01/2021	4	2	5	Annulé
27/01/2021	4	5	8	Annulé
03/02/2021	10	7	15	
27/02/2021	3	4	6	Annulé
03/03/2021	3	4	6	Annulé
TOTAL	31	27	51	
Moyenne	3,44	3,00	5,67	

13. Fête du village

Comme la situation sanitaire se détend et que les perspectives à moyen terme semblent favorables, il est utile de penser à organiser la fête du village.

Prévision samedi 28 août 2021 Faut-il prévoir un feu d'artifice ?

14. Questions diverses

Participation citoyenne. Monsieur le Maire a envoyé aux membres du Conseil les éléments fournis par la gendarmerie. Cela implique un protocole avec les autorités administratives avec la désignation de personnes (5 à 8) qui feront l'objet d'une enquête de notoriété. Cette démarche est différente des voisins vigilants qui ne sont pas reconnus par les autorités et sont une entreprise privée à but commercial. Décisions prises de poursuivre la démarche.

Changement du mode de chauffage de l'école et de la salle multi activités : le dossier est en cours pour les demandes de subventions.

Un Hôtel à Hirondelles a été installé à côté de la Boulangerie ce qui va permettre la réparation des façades de la boulangerie.

Une demande est faite pour avoir une séance de vaccination dédiée à Vézelois.

Le conseil Départemental remercie la commune de Vézelois pour le prêt de la « Vézeloise » et pour la présence des bénévoles pour encadrer les séances de vaccination.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

Élus	Présents	Absents	Excusés	Procuration à
BADIQUE Anthony	X			
BOURQUARD Jimmy	X			
DARDAINE Agnès	X			
DARCOT Nicole			X	VARNEROT Éric
DELAGRANGE Christophe	X			
DEMOULIN Robert	X			
GAUTHIER Hélène			X	BOURQUARD Jim.
JACQUEMIN Roland	X			
JEANPERRIN Hervé	X			
LIONNE Adeline	X			
MAGRIS Michelle			X	JACQUEMIN R.
SAHRAOUI Amar	X			
TAINA Agnès	X			
VARNEROT Éric	X			
VINEZ Christian			X	DEMOULIN R.

Nombre de membres en exercice : 15 • Nombre de présents : 11 • Nombre de voix délibératives : 15

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Amar SAHRAOUI a été désigné secrétaire de séance

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

2. Approbation du compte-rendu précédent

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 11 mars 2021.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

3. Approbation du compte administratif 2020

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil.

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Madame DARCOT, Première Adjointe, approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2020 comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses 2020 : 585 766.98 € • Recettes 2020 : 645 563.18 € • Excédent 2019 : 15 150.00 €

Soit un Excédent global 2020 : 74 946.20 €

Section d'investissement

Dépenses 2020 : 143 420.13 € • Recettes 2020 : 181 627.13 € • Excédent 2019 : 59749.21 €

Soit un résultat global 2020 : 97 956.21 €

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 1 contre



4. Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le Compte de Gestion 2020 de Monsieur le Trésorier qui présente le même résultat que le Compte Administratif 2020.

Autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 1 contre

5. Affectation du résultat 2020

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	59 796.20 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	15 150.00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	74 946.20 €
D Solde d'exécution d'investissement	97 956.21 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 74 946.20 €
1) Affectation en réserves R 1055 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	40 000.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	34 946.20 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 1 contre

6. Budget primitif 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2021, comme suit :

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Madame DARCOT, Première Adjointe, approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2020 comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 663 169.41€ • Recettes : 663 169.41€

Section d'investissement :

Recettes : 263 856.21€ • 263 856.21€

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 1 contre

7. Votes des taux communaux

S'agissant d'une recette importante pour la commune et conditionnant l'équilibre du budget, M. le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux d'imposition communaux pour l'année 2021. Pour ce faire, Monsieur le Maire a fait un tableau avec des simulations au niveau de la taxe foncière (bâti) avec plusieurs taux. Ceci afin que chacun puisse se rendre compte de son incidence. Ce pourcentage correspond à la part communale et départemental. Pour rappel, ces taux communaux n'ont pas été augmentés depuis plus de 20 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Fixe les taux d'imposition communaux pour l'année 2021 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.77%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,72%

Résultat du vote : 8 pour, 0 abstention, 7 contre

Observations : Monsieur le Maire explique que les communes doivent augmenter le taux global de la taxe foncière afin de compenser la perte de recettes notamment celle de la taxe d'habitation.

Certains élus estiment qu'il n'y a pas d'équité car tous les habitants subissent la même augmentation....

8. Subventions aux associations

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer pour l'exercice 2021, les subventions suivantes :

Foyer Rural : 200€ **Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre**

Renouveau du Fort : 1200€ **Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre**

La procuration de M. Vinez Christian n'a pas été prise en compte.

APE : 1000 € **Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre**

Regain : 750 € **Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre**

La Caponnière club des ferronniers : 800€ **Résultat du vote : 10 pour, 0 abstention, 5 contre**

Chapitre 65 – Article 6574

Ces crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021

Anciens Combattants : Ils ne souhaitent pas de subvention pour cette année

Association « Le Vez'Bad » : pas de demande

Les Archers du Royal : pas de demande

ACCA : pas de demande suite à la diminution du montant du bail il y a quelques années.

La subvention à la Caponnière club des ferronniers est accordée à titre exceptionnel pour l'achat d'un outil.

9. Questions diverses

1- La question est posée concernant les absences répétées au conseil municipal de Mme Michelle MAGRIS

2- Terrain derrière la mairie : il faudrait peut-être prévoir une étude de terrain pour réaliser un projet d'aménagement.

3- Réunion le 20 avril 2021 : commission PLU et le mercredi 28 avril 2021 Réunion Cabinet Ruez à 14 heures

4- Questions sur la direction du périscolaire. La directrice est toujours en arrêt maladie. Marion Mauvais qui fait l'intérim va commencer la formation BAFD début mai. Une réorganisation devra être envisagée pour la rentrée de septembre.

5- Fleurissement concernant le terrain en pente situé en dessous du boulodrome : Robert DEMOULIN présente un projet fleurissement réalisé par Sonia. Robert informera les élus du jour de fleurissement. Les membres de la commission fleurissement seront convoqués. Les élus qui souhaitent aider seront les bienvenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40
Prochain conseil : pas de date déterminée.

MARDI 11 MAI 2021

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

Élus	Présents	Absents	Excusés	Procuration à
BADIQUE Anthony	X			
BOURQUARD Jimmy	X			
DARDAINE Agnès	X			
DARCOT Nicole	X			
DELAGRANGE Christophe		X		
DEMOULIN Robert	X			
GAUTHIER Hélène		X		BOURQUARD Jim.
JACQUEMIN Roland	X			
JEANPERRIN Hervé	X			
LIONNE Adeline		X		
MAGRIS Michelle	X			
SAHRAOUI Amar	X			
TAINA Agnès	X			
VARNEROT Éric	X			
VINEZ Christian	X			

Nombre de membres en exercice : 14 • Nombre de présents : 11 • Nombre de voix délibératives : 12

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Agnès TAINA a été désignée secrétaire de séance

Résultat du vote : 12 pour, 0 abstention, 0 contre



2. Approbation du compte-rendu précédent

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 12 avril 2021

Résultat du vote : 12 pour, 0 abstention, 0 contre

3. PLUI

M. le maire expose que conformément à la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), les communautés d'agglomération et communautés de communes se sont vues transférer automatiquement la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », à compter du 27 mars 2017.

Néanmoins, le législateur avait alors laissé aux communes la possibilité de s'opposer à ce transfert, si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposaient.

Les communes se sont interrogées sur l'opportunité de transfert ou de s'y opposer une première fois en 2017. Ainsi, elles ont utilisé ce mécanisme, et de fait, la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort n'a pas bénéficié de ce transfert automatique. Ce choix de transfert de compétence, ou non, est à renouveler à chaque début de mandat.

La loi du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, a reporté la date du transfert de compétence au 1er juillet 2021. Par conséquent, les communes devront, si elles désirent s'opposer à ce transfert, soit délibérer contre, entre le 01/04/2021 et le 30/06/2021, soit réitérer leur refus par délibération durant cette même période. A préciser, que les communes doivent se prononcer 3 mois avant la date d'échéance.

Il y a donc lieu de prendre position à nouveau sur ce transfert.

- Vu l'article 136 (II) de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014,
- Vu la loi du 14 novembre 2020 et sa correction apportée, par le législateur, loi n°2021-160, en date du 15 février 2021,
- Vu les statuts de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA),
- Vu l'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales;
- Vu le Plan Local Urbanisme de la commune

Considérant que Grand Belfort Communauté d'Agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale au 27 mars 2017, elle le deviendra de plein droit « au premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaire » soit à compter du 1er juillet 2021, reporté de 6 mois suite à l'état d'urgence sanitaire.

Considérant que les communes peuvent une nouvelle fois s'opposer à ce transfert grâce à une minorité de blocage (au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population) dans les trois mois précédant la date du 1er juillet 2021

Considérant que la commune de Vézelois estime qu'il apparait prématuré de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme.

Considérant qu'un travail préparatoire au transfert du PLU devrait être conduit pour définir une vision commune qui permettra d'engager dans le futur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Vézelois DÉCIDE :

- de s'opposer au transfert au 1er juillet 2021 à la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,
- de demander au conseil communautaire de prendre acte de cette décision.

Résultat du vote : 12 pour, 0 abstention, 0 contre



4. TLPE

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre compétents en matière de voirie, de zone d'aménagement concerté ou de zone d'activités économiques d'intérêt communautaire peuvent décider d'instituer, à la place de tout ou partie de leurs communes membres, la taxe sur la publicité extérieure (TLPE).

Cette décision est prise après délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI compétent et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'EPCI et après chaque renouvellement de l'organe délibérant de l'EPCI (soit 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale, ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population).

La taxe concerne tous les supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique. L'article L.581-3 du code de l'environnement distingue trois catégories : la publicité (ou dispositif publicitaire), les enseignes et les préenseignes.

Le redevable de la taxe est l'exploitant du support publicitaire, c'est-à-dire :

L'afficheur pour les supports publicitaires,
Les commerçants pour les enseignes et préenseignes

Par délibération n° 21-11 en date du 06 avril 2021, le Conseil communautaire s'est prononcé pour l'instauration de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1er janvier 2022.

Les communes qui ont déjà instauré cette taxe peuvent donc choisir de la conserver ou décider que le Grand Belfort Communauté d'Agglomération se substitue à elle.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2333-6 à L2333-16 et R. 2333-10 à R. 2333-17.

Vu le décret n°2013-206 du 11 mars 2013 relatif à la taxe locale sur la publicité extérieure

Le conseil Communal, après en avoir délibéré :

Décide d'instaurer la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) sur Vézelois et de ne pas transférer cette compétence au Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Résultat du vote : 12 pour, 0 abstention, 0 contre

5. Mise en place d'un feu tricolore

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune de Vézelois peut bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police afin d'aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : réguler la circulation de la RD13.

La subvention pouvant être attribuée est de 50% du montant HT des travaux visant à améliorer la sécurité routière.

Concernant l'équipement de sécurité pour réguler la circulation de la RD13, la solution la plus appropriée consiste en l'implantation de feux tricolores avec régulation radar à hauteur de la rue du Prairoit. Cela semble être la solution optimale tant du point de vue du Département, des entreprises spécialisées consultées que des riverains.

Après exposé du projet, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour les travaux de mise en sécurité de la RD13 grâce à l'implantation de feux tricolores avec régulation radar à hauteur de la rue du Prairoit.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Dépar-

temental pour les travaux de mise en sécurité de la RD13 à hauteur de la rue du Prairot grâce à la mise en place de feux tricolores avec régulation radar au titre des amendes de police pour un montant Hors Taxe de 30 825.50€ soit 36 990.60 € TTC.

Les entreprises retenues sont la société BAUMGARTNER de Chatenois les forges et Roger Martin d'Andelnans.

Dépenses		Recettes		
Libellé des postes	Montant H.T.	Détail	Montant H.T.	Taux
Sécurisation rue de Brebotte avec des feux tricolores	30 485.00 €	Participation Conseil Départemental	15 242.50€	50%
		Grand Belfort	7 621.25 €	25%
		Apport commune	7 621.25 €	25%

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.
- La période de réalisation prévue de cette opération sera du 15 juin et 31 juillet 2021.

Résultat du vote : 12 pour, 0 abstention, 0 contre

6. La participation citoyenne

Monsieur le Maire a envoyé les éléments fournis par la gendarmerie. Cela implique un protocole avec les autorités administratives avec la désignation de personnes (environ 8) qui feront l'objet d'une enquête de notoriété. Cette démarche est différente des voisins vigilants qui ne sont pas reconnus par les autorités et sont une entreprise privée à but commercial.

Considérant la volonté du conseil municipal d'agir en matière de prévention de la délinquance afin de lutter contre les cambriolages et les incivilités.

Le maire rappelle l'objectif de la démarche de participation citoyenne, qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement.

Il précise que ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Il ajoute que cette démarche n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie mais à apporter une action complémentaire et de proximité pour lutter contre les phénomènes de délinquance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de mettre en place le dispositif « participation citoyenne » en partenariat avec la gendarmerie nationale.

Résultat du vote : 12 pour, 0 abstention, 0 contre

7. Achat d'un camion tri-benne d'occasion

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une opportunité s'est présentée pour l'acquisition d'un camion tri-benne d'occasion auprès de la commune de BESSONCOURT. Cette collectivité concède à nous vendre ce véhicule pour la somme de 5000€ .

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Décide d'acquérir un camion tri-benne pour un montant de 5000€.
Ouvre les crédits pour un montant de 5 000 € au chapitre 21, article 2182.

Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses	Recettes		
	Montant H.T.	Détail	Montant H.T.
5 000 €	Grand Belfort	2 500€	50%
5 000 €	Apport commune	2 500€	50%

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Résultat du vote : 12 pour, 0 abstention, 0 contre

8. Incivilités diverses

8.1 BENNE À DÉCHETS VERTS

Note aux habitants indiquant que lorsqu'ils emploient une entreprise, elle doit aller aux déchèteries agréées mais pas dans les bennes du village. Les dépôts de déchets toxiques sont interdits.

8.2 DÉGRADATIONS DANS LE VILLAGE - DÉPÔTS SAUVAGES

Nous avons constaté des dégradations dans le village (bancs et abris bus). Ceci ne peut plus durer la municipalité emploiera les moyens mis à sa disposition pour punir les contrevenants.

8.3 CIRCULATION CHEMIN STRATÉGIQUE

Discussion sur la circulation des ayants-droit sur le Stratégique. Etude d'aménagement de ralentisseurs côté Vézelois et en direction de Meroux.

8.4 LE BRUIT

Bruits des tondeuses, débroussailleuses, engins de chantier et tous autres bruits intempestifs sont possibles pendant les horaires déterminés. Il en est de même pour les bruits ou tapages nocturnes et diurnes. En dehors que ce soit férié ou dimanche ou autres, c'est formellement INTERDIT. A partir de MAINTENANT, les amendes seront délivrées.

Il faudrait faire un document de rappel sur les différentes réglementations :

- Nuisances sonores
- Demandes de travaux

9. Cimetière

Il faudrait penser à l'agrandissement car les emplacements commencent à se remplir.

10. FORÊT

Tarifs affouage : Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le prix de l'affouage comme suit : 7.50€ le stère de bois pour les habitants de la commune après acquittement d'un droit d'accès de 10 €.

En cas de non réalisation de l'affouage, cette somme (droit d'accès) reste acquise à la commune.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance et après discussion :

Décide de fixer le prix à 7.50 € le stère de bois pour les habitants de la commune après acquittement d'un droit d'accès de 10 €.

En cas de non réalisation de l'affouage, cette somme (droit d'accès) reste acquise à la commune.

Résultat du vote : 12 pour, 0 abstention, 0 contre



11. Abris bus : rue de Chèvremont et rue de Meroux

Une DICT a été envoyée par REUTER au Grand Belfort pour les réseaux (eaux et fibre).

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal le projet de mettre en place deux abris bus c'est-à-dire un pour la rue de Chèvremont et un pour la rue de Meroux. Il propose plusieurs devis. Les modèles retenus étaient en bois en sapin. Au vu des difficultés d'approvisionnement des matériaux et de leur renchérissement, il convient d'entrevoir des Abris Bus standardisés comme évoqués en 2020 par la société INOTECHNA pour un montant de 5059.68€ HT soit 6071.62€. Il faudra faire des travaux de terrassement également. La société retenue est la SARL REUTER Philippe pour un montant de 1070€ HT soit 1284€ TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Approuve l'achat de deux abris bus en aluminium avec banc pour un montant de 5059.68€ HT soit 6071.62 € TTC auprès de l'entreprise INOTECHNA et les travaux de terrassement auprès de la SARL REUTER Philippe pour un montant de 1070€ HT soit 1284€ TTC
- Ouvre les crédits pour un montant de 7 355.62€ TTC € HT au chapitre 21, article 2188 et 2152.
- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses	Recettes		
	Détail	Montant H.T.	Taux
Montant H.T.			
6 129.68 €	Conseil Départemental (amendes de police)	3 064.84€	50%
	SMTC	2300 € Soit 1150€ par abris bus	37.52%
	Apport commune	764.84 €	12.48%

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Résultat du vote : 12 pour, 0 abstention, 0 contre

12. PLU

Une réunion a eu lieu le 28 avec le cabinet RUEZ. - Compte-rendu par M. Éric Varnerot

Suite à une réduction de personnel, le cabinet RUEZ rompt le contrat fin mai.
Une facture au total de 18 000€ TTC pour le suivi complet du dossier + 6840€ TTC (bureau d'études Prélude)
Changement de cabinet... il s'agirait du cabinet DELPLANQUE d'Héricourt.

13. Périscolaire et centre aéré

**13.1- Tarifs centre de loisirs juillet 2021 :
cette délibération annule et remplace la délibération N° 24/2021.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de définir les dates et les tarifs du centre de loisirs pour l'été 2021. Le centre aéré aura lieu du 08 juillet 2021 au 30 juillet inclus. Il propose de fixer les tarifs comme suit :

Journée avec repas (9h à 17 h) : 13€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 14 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 15 € (non allocataire)
La journée avec sortie pédagogique : 15€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 16 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 17 € (non allocataire)
La journée camping (accueil journée + repas soir + déjeuner + nuit) : 18€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 19 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 20 € (non allocataire)

Nuit au fort : 4€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 5 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 6 € (non allocataire)

Pour les extérieurs + 2€ la journée

L'heure d'accueil du matin de 8h à 9h ou du soir de 17h à 18 h sera au tarif de 1 € (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 1.50€ € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 2 € (non allocataire)

Pour le personnel communal dont les enfants fréquentent le centre aéré 30% de réduction sur les tarifs cités ci-dessus.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve les tarifs du centre aéré cité ci-dessus.

Décide l'ouverture du centre aéré du 08/07/2021 au 30/07/2021

Résultat du vote : 12 pour, 0 abstention, 0 contre

13.2- Le périscolaire du mercredi

Le taux de fréquentation des enfants au périscolaire du mercredi est faible (2 à 3 familles). Cette formule séduisante sur le papier n'a pas obtenu les résultats escomptés. La question suivante se pose : faut-il renouveler cette option en septembre ?

13.3- Le centre aéré de juillet 2021 en quelques mots

Date d'ouverture

Le Centre aéré de Vézelois débutera le Jeudi 08 Juillet et se terminera le Vendredi 30 Juillet 2021 (étant donné que les enfants sont en vacances le Mardi 06 Juillet)

Capacité d'accueil

Le Centre aéré pourra accueillir environ 45/ 50 enfants.

Le Personnel (avec possibilités d'ajustement pour respecter le taux d'encadrement)

Responsable : Patricia Aubert (BAFD)

Responsable Adjointe : Marion Mauvais (BAFA, Cap Petite enfance)

Animatrices : Karine Chapdelaine-Fillion (BAFA)

Elisa Didier (BAFA)

Aymeline Bermon (Non diplômée)

Une personne sera recrutée pour assurer le remplacement de Marion pendant sa période de formation au BAFD (du 10 juillet au 20 juillet inclus).

Agent de Restauration : Sabrina Gerodias

14. Questions diverses

14.1 Démission de Mme Michelle MAGRIS

14.2 Logements de la Cure

Deux logements sont libres et les annonces pour les louer sont passées.

14.3 Les élections départementales et régionales

Les membres du conseil municipal s'inscrivent pour effectuer des permanences dans les tableaux.

14.3 Fleurissement

Plantation : le samedi 29 mai

Commande de Fleurs pour environ 1000€

640 € de gabions de décoration et 400€ d'Arbustes et persistants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

Prochain conseil : pas de date déterminée.



M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

Élus	Présents	Absents	Excusés	Procuration à
BADIQUE Anthony			X	BOURQUARD Jim.
BOURQUARD Jimmy	X			
DARDAINE Agnès	X			
DARCOT Nicole	X			
DELAGRANGE Christophe	X			
DEMOULIN Robert	X			
GAUTHIER Hélène	X			
JACQUEMIN Roland	X			
JEANPERRIN Hervé	X			
LIONNE Adeline	X			
MAGRIS Michelle	X			
SAHRAOUI Amar			X	
TAINA Agnès	X			
VARNEROT Éric	X			
VINEZ Christian	X			

Nombre de membres en exercice : 14 • Nombre de présents : 12 • Nombre de voix délibératives : 13

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Christian VINEZ a été désigné secrétaire de séance

Résultat du vote : 12 pour, 1 abstention, 0 contre

2. Approbation du compte-rendu précédent

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 11 mai 2021

Résultat du vote : 12 pour, 1 abstention, 0 contre

3. Budget : DM N°1

Remboursement partiel d'une taxe d'aménagement au chapitre 10 article 10226 (DI)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
10 226 : taxe d'aménagement		1 000€
21312 : bâtiments scolaires	1 000€	

Résultat du vote : 12 pour, 1 abstention, 0 contre

4. Vente du terrain rue du lieutenant Muller

La proposition initiale de l'acheteur était de 400€. Le Conseil Municipal avait décidé d'ajourner ce sujet pour se renseigner sur la valorisation. Après demande auprès des services compétents, il en ressort que le prix le plus juste serait de 1 000€ (frais à la charge de l'acheteur), ce qui portera le prix global à 1600€ pour un terrain d'usage de 75 m².

M. Christophe DELAGRANGE ne veut pas prendre part au vote par crainte de conflit d'intérêt.

Ainsi, Monsieur le Maire de VEZELOIS propose à l'assemblée la vente d'un terrain situé rue du lieutenant Muller parcelle E298 (plan joint) ayant une superficie de 75 m². Cette vente fait suite à une demande du propriétaire qui est domicilié à proximité de cette parcelle.

Au niveau du prix, les domaines préconisent une somme comprise entre 800€ et 1200€. Après discussion, le prix de vente du terrain sera de 1000€.

Le conseil municipal, après délibération :

ACCEPTE la vente de la parcelle 298 section E située rue du Lieutenant Muller à Vézelois d'une superficie de 75 m² au prix de 1000€.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette vente.

Résultat du vote : 10 pour, 1 abstention, 1 contre

5. État des travaux

A. RÉFECTION DES RUES COMMUNALES :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune de Vézelois pourrait procéder de la réfection des rues communales grâce au procédé « Blow-patcher ».

Monsieur le Maire propose deux devis :

Société Roger Martin pour un montant de 2995 € HT soit 3594 € TTC.

STPI pour un montant de 2400 € HT soit 2880 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide de retenir la proposition de la société STPI pour un montant de 2 400€ HT soit 2 880 € TTC.

Ouvre les crédits pour un montant de 2 880 € TTC au chapitre 11, article 6135.

Résultat du vote 13 pour, 0 abstention, 0 contre

B. EMPRUNTS :

Camion tri-benne et un Berlingo XL : M. le Maire rappelle au conseil municipal que pour financer l'achat de véhicules : un camion tri-benne et un Berlingo XL. Il est opportun de recourir à un emprunt.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré,

Décide de contracter auprès de la Caisse d'épargne un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 10 486 €
- Durée : 5 ans
- Taux fixe : 0.30 %
- Périodicité : trimestriel : 528.44 €
- Frais et commissions : 100 €
- Coût total prêt : 82.81€

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

TRAVAUX DE VOIRIE : FEUX TRICOLORES ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire rappelle au conseil municipal que pour financer les travaux de voirie c'est-à-dire pour installation de feux tricolores et le remplacement de l'éclairage public par des leds, il est opportun de recourir à un emprunt.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré,

Décide de contracter auprès de la Caisse d'épargne un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 11 369 €
- Durée : 8 ans
- Taux fixe : 0,30 %
- Périodicité : trimestriel : 359,69 €
- Frais et commissions : 100 €
- Coût total prêt : 141.08€

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

6 . Les élections Départementales et Régionales

Monsieur le Maire propose de vérifier les présences de chacun dans les tableaux des élections.

7. Périscolaire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet éducatif pour la période de 2022 à 2026. Il procède à sa lecture. Il convient d'élaborer un projet éducatif pour les années 2022 à 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Décide d'adopter le projet éducatif pour les années 2022-2026. Ce document est joint à la présente délibération.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

LE MERCREDI

Les inscriptions des enfants pour le périscolaire du mercredi sont restées très faibles tout au long de l'année c'est-à-dire 4 ou 5 enfants. Ce nombre n'a pas permis d'ouvrir la structure depuis plusieurs mois. La municipalité a décidé de ne pas renouveler l'expérience pour la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur le Maire propose de réfléchir sur le projet d'ouvrir le centre de loisirs aux petites vacances (octobre, février et avril) pour répondre à la demande et aux besoins des parents.

8. Point sur le fleurissement

Plantation de 1000 fleurs par 18 personnes de la commission fleurissement. Un grand merci pour leur contribution à l'embellissement de notre village !

Il n'y a pas eu de vol à déplorer pour le moment.



9. La fête du village

La date prévue serait le samedi 28 août si le contexte sanitaire le permet. Nous ferons le point mi-juillet à savoir si la jauge est supprimée pour les repas.

10. Enquête publique

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de prescrire une enquête publique relative au redressement d'un chemin rural c'est-à-dire d'un sentier reliant la rue du Marchut à la rue de Chèvremont (cf. plans joints).

Cette enquête publique d'une durée de 15 jours se déroulerait du 10 septembre au 25 septembre 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Prescrit une enquête publique relative au redressement d'un chemin rural c'est-à-dire d'un sentier reliant la rue du Marchut à la rue de Chèvremont. Cette enquête publique d'une durée de 15 jours se déroulerait du 10 septembre au 25 septembre 2021.

Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cette enquête publique.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

11. Révision des loyers communaux

Monsieur le Maire explique que le montant du loyer du dernier étage (appartement N°5) et celui du 1er étage (appartement N°3) du 99 rue de l'école devraient être révisés.

M. le Maire propose de revoir le montant de certains loyers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'augmenter le montant du loyer appartement N° 4 de 20 € à partir de juin 2021. Le montant sera de 420€ par mois (hors charges). Ce logement fait 57m2.

Décide de diminuer le montant du loyer appartement N° 5 de 50 € à partir de juin 2021. Le montant sera de 400 € par mois (hors charges). Ce logement mesure 38 m2 (loi Carrez).

Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ces changements.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

12. Résiliation du marché PLU avec le cabinet Ruez

Monsieur le Maire de VEZELOIS explique que le Cabinet RUEZ a demandé dans un courrier du 8 juin 2021 la résiliation du marché de prestations intellectuelles relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme conclu le 8 septembre 2016.

Le conseil municipal :

Accepte la résiliation du marché de prestations intellectuelles relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme de Vézelois.

Autorise M. le Maire à régler le solde des honoraires qui s'élève à 10 733€ HT soit 12 879,60€ TTC.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

13. PLU poursuite avec le cabinet D-M

Monsieur le Maire de VEZELOIS explique que suite à la résiliation du marché de prestations intellectuelles relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme avec le Cabinet RUEZ, il a été nécessaire de choisir un nouveau prestataire pour finaliser le projet d'origine.

Finalement, le choix du nouveau prestataire s'est porté sur la société de géomètres experts Delplanque -Meunier pour un montant de 8 640€ HT soit 10 368 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Accepte de confier la révision du Plan Local d'Urbanisme de Vézelois à la société de géomètres experts Delplanque -Meunier pour un montant de 8 640€ HT soit 10 368 € TTC.

Autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

14. Questions diverses

Suite à la crise sanitaire, le conseil municipal décide de ne pas facturer les associations pour les frais de fonctionnement de la Vézeloise pour l'année 2020-2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Prochain conseil : pas de date déterminée.

MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

Élus	Présents	Absents	Excusés	Procuration à
BADIQUE Anthony	X			
BOURQUARD Jimmy	X			
DARDAINE Agnès	X			
DARCOT Nicole	X			
DELAGRANGE Christophe			X	
DEMOULIN Robert	X			
GAUTHIER Hélène		X		absente à partir de 20h15
JACQUEMIN Roland	X			
JEANPERRIN Hervé	X			
LIONNE Adeline	X			
MAGRIS Michelle	X			
SAHRAOUI Amar	X			
TAINA Agnès	X			
VARNEROT Éric	X			
VINEZ Christian	X			

Nombre de membres en exercice : 14 • Nombre de présents : 13 • Nombre de voix délibératives : 13

Madame GAUTHIER Hélène a quitté la salle du conseil municipal à 20h15.

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Anthony BADIQUE a été désigné secrétaire de séance

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstentions, 0 contre

2. Approbation du compte-rendu précédent

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 16 juin 2021.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstentions, 0 contre

Départ de Mme Hélène GAUTHIER.

3. Participation citoyenne

Le dossier a été traité par la préfecture ce mois-ci. La liste est étudiée en Préfecture. Il n'y aura pas de réunion publique.

Les citoyens seront informés ultérieurement au sujet de la date de mise en place et la liste des référents.

4. Validation de l'AMO / chauffage à la SMA et école

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que pour les travaux de remplacement du mode de chauffage pour La Vézeloise et les écoles, il convient de choisir un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire propose deux devis ; un de la société ENEBAT et l'autre de la société NRATHERM. Il explique les éléments financiers et le tableau récapitulatif suivant :

Phase	ENEBAT	NRATHERM
Diagnostic	1950,00	5850,00
Dossier de consultation	3550,00	4560,00
Suivi de chantier	1600,00	2660,00
Montant H.T en €	7100,00	13070,00

Le Conseil Municipal après en avoir entendu l'exposé de M. le Maire souhaite un troisième devis suite à l'écart important du prix entre les deux sociétés. Le conseil votera lors d'un prochain conseil sur ce sujet.

5. Vente partielle du terrain derrière la Mairie

Un particulier a souhaité acheter une partie du terrain situé derrière la mairie. Le projet est abandonné. Le terrain reste la propriété de la mairie.

6. Forêt

Délibération relative à la lutte contre les scolytes

Le vote sera effectué lors du prochain conseil municipal car Mr Chalon de l'ONF viendra afin de nous exposer le dossier sur les scolytes.

Point sur la forêt :

La vente de bois est au point mort.

Le contrat ONF va jusqu'en 2023. Il faudra budgétiser aucune recette.

Pas de travaux prévus avec l'ONF sur 2021 sauf le batonnage selon le devis

Affouage ; une seule personne n'a pas terminée son lot.

Inscription ouverte en mairie pour la préparation de lot.

Mr Chalon de l'ONF viendra au prochain conseil municipal afin de nous exposer le dossier sur les scolytes.

7. PLU

Monsieur VARNEROT fait un point sur le sujet. Le dossier est toujours en cours.

Le nouveau cabinet demande une mise à jour de la cartographie réelle depuis 2010 à aujourd'hui.

8. La Venue du Préfet

Visite de Monsieur le Préfet le mardi 02 novembre 2021 à 14H30 dans notre commune.

Il faudra recenser les doléances suivantes :

Point sur le réseau mobile ;

City park ou aire de jeux

Les personnes ayant des sujétions peuvent les faire parvenir par mail à la mairie (mairie@vezelois.fr).

9. Bilan financier de juillet 2021

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Sodexo	2423.19	Participation des parents	9237.1
Personnel	12456.2	CAF	2277
Transport	330		
Sorties	463.3		
Pharmacie	55.39		
Alimentation	337.55		
Petit équipement	298.81		
	16364.44		11514
Coût du centre aéré de juillet		4850.34	

En moyenne 38 enfants par jour. Le coût du centre aéré restant à la charge de la commune s'élève à 4850.34 € soit environ 127€ par enfant.

Prochains Centres de loisirs : 1^{ère} semaine des vacances : à la Toussaint, en février et aux printemps.

10. Projet éducatif

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 45/2021.

Il convient d'élaborer un projet éducatif pour les années scolaires 2021 à 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Décide d'adopter le projet éducatif pour les années scolaires 2021-2024. Ce document est joint à la présente délibération.

Résultat du vote : 12 pour, 0 abstention, 0 contre

11. Gestion de la Vézeloise

Le Maire rappelle au conseil municipal que la salle multi activités « La Vézeloise » est utilisée pour des activités sportives, artistiques ou autres par des associations. Il demande aux membres du conseil municipal de déterminer un coût horaire pour compenser les frais de fonctionnement occasionnés lors de l'utilisation de cette salle.

Suite à la baisse des charges relative à la désinfection des locaux (utilisation de moins de désinfectant) le montant devrait baisser.

De plus, Sachant que la pompe à chaleur qui sera installée favorisera une baisse des dépenses de chauffage, le montant sera plus faible.

Il est proposé le taux de 3.50€/heure au lieu de 4.50€/l'heure ou la gratuité.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance et après discussion :

Décide de fixer le coût horaire à 3.50€ TTC pour les associations du village.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Résultat du vote : 9 pour, 0 abstention, 3 contre

Le règlement intérieur sera modifié. Le pass sanitaire est obligatoire.

11. Gestion de la Vézeloise

Le Maire rappelle au conseil municipal que la salle multi activités « La Vézeloise » est utilisée pour des activités sportives, artistiques ou autres par des associations. Il demande aux membres du conseil municipal de déterminer un coût horaire pour compenser les frais de fonctionnement occasionnés lors de l'utilisation de cette salle.

Suite à la baisse des charges relative à la désinfection des locaux (utilisation de moins de désinfectant) le montant devrait baisser.

De plus, Sachant que la pompe à chaleur qui sera installée favorisera une baisse des dépenses de chauffage, le montant sera plus faible.

Il est proposé le taux de 3.50€/heure au lieu de 4.50€/l'heure ou la gratuité.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance et après discussion :

Décide de fixer le coût horaire à 3.50€ TTC pour les associations du village.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Résultat du vote : 9 pour, 0 abstention, 3 contre

Le règlement intérieur sera modifié. Le pass sanitaire est obligatoire.

12. Location d'un camion de réfection

BLOW-PATCHER : aide financière

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune de Vézelois pourrait procéder de la réfection des rues communales grâce au procédé « Blow-patcher ». Un camion de réfection de type Blow-patcher a été loué auprès de la société SPI pour un montant de 2400 € HT soit 2880 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide de demander une aide financière à hauteur de 50% du montant HT auprès du Grand BELFORT grâce aux fonds d'aides aux communes.

Approuve le plan de financement qui s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant H.T.	Détail	Montant H.T.	Taux
2 400 €	Grand Belfort	1 200€	50%
2 400 €	Apport commune	1 200€	50%

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Résultat du vote : 12 pour, 0 abstention, 0 contre

13. Questions diverses

- Faire le point sur la caravane située à proximité du « Paint Ball ». Prévenir les propriétaires pour la déplacer.
- Alambic : toujours à l'arrêt pour réparation

JEUDI 14 OCTOBRE 2021

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

Élus	Présents	Absents	Excusés	Procuration à
BADIQUE Anthony	X			
BOURQUARD Jimmy	X			
DARDAINE Agnès	X			
DARCOT Nicole			X	DEMOULIN Robert
DELAGRANGE Christophe	X			
DEMOULIN Robert	X			
GAUTHIER Hélène	X			
JACQUEMIN Roland	X			
JEANPERRIN Hervé	X			
LIONNE Adeline	X			
MAGRIS Michelle			X	
SAHRAOUI Amar			X	BOURQUARD Jim.
TAINA Agnès	X			
VARNEROT Éric	X			
VINEZ Christian	X			

Nombre de membres en exercice : 14 • Nombre de présents : 11 • Nombre de voix délibératives : 13

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Jimmy BOURQUARD a été désigné secrétaire de séance

Résultat du vote : 13 pour, 2 abstentions, 0 contre

2. Approbation du compte-rendu précédent

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 11 mai 2021

Résultat du vote : 11 pour, 2 abstentions, 0 contre

3. Forêt

Exposé de M. Chalon sur la vente de bois scolytés

Prévisionnel : 1000 m³ de sapins scolytés. Gain net pour la commune entre 6000€ et 10 000€.
Les forêts françaises du grand quart Nord-Est de la France, et en particulier celles des régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté, font face depuis l'été 2018 à des épisodes d'attaque de scolytes entraînant une mortalité conséquente des peuplements d'épicéa. Les conditions climatiques des années 2018 et 2019 se sont révélées très favorables au développement du scolyte (plus de cycles de reproduction et faible mortalité hivernale) ; la chaleur et la sécheresse en affaiblissant les arbres les ont rendus plus vulnérables aux attaques de cet insecte.

Les stratégies de lutte contre l'expansion des scolytes préconisent de mettre l'accent sur la détection précoce des arbres colonisés pour les exploiter et les extraire rapidement de la forêt.

Les capacités d'absorption de ces volumes accidentels supplémentaires de bois scolytés par les transformateurs de ces régions ayant été rapidement saturées, l'Etat a mis en place une aide exceptionnelle à l'exploitation et à la commercialisation de ces bois, afin de les expédier vers des entreprises en dehors des régions et départements sous arrêté préfectoral de lutte obligatoire contre les scolytes en capacité de les transformer et de les valoriser. Cette aide incitant les acteurs des filières du bois d'œuvre, du bois d'industrie et du bois énergie à consommer ces produits scolytés, facilite leur extraction rapide des forêts en répondant aux préconisations sanitaires de lutte contre cet organisme nuisible.

La mise en œuvre de ce dispositif d'aide s'inscrit dans une démarche de regroupement de l'offre des bois à commercialiser pour une meilleure efficacité sanitaire et économique. Pour les forêts des collectivités relevant du régime forestier, les missions de regroupement de l'offre ont été confiées par l'Etat à l'ONF, structure porteuse transparente. Ainsi, la préparation, le dépôt et le suivi du dossier de demande d'aide s'inscrivent dans le prolongement du mandat légal de gestion et de commercialisation de l'ONF. Les charges de mise en œuvre seront supportées par l'ONF sans surcoût supplémentaire pour les collectivités propriétaires. Cela répondra aux exigences de l'Etat et permettra à un maximum de collectivités de bénéficier du dispositif.

La constitution du dossier administratif de demande d'aide et la mise en œuvre opérationnelle du dispositif nécessitent que chaque collectivité propriétaire :

1. Signe une convention de partenariat « Mandat de gestion et de paiement » avec l'ONF ;
2. Signe le formulaire de demande d'aides ;
3. Produise une attestation sur l'honneur faisant état des aides précédemment perçues relevant du régime des « minimis » ;
4. Valide la fiche d'analyse prévisionnelle de l'opération.

Afin de bénéficier d'une aide pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés, le maire demande au Conseil municipal de l'autoriser pour la durée de son mandat, à signer l'ensemble des documents présentés par l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, à la majorité des membres présents :

donne délégation au Maire pour déposer une demande d'aide pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés auprès de l'ONF ;

l'autorise à signer tout document afférent

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

4. Validation de l'AMO / chauffage à la SMA et école

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il a demandé d'autres devis comme demandé lors du dernier conseil municipal. Les sociétés sollicitées n'ont pas répondu ou ne sont pas intéressées.

Monsieur le Maire propose deux devis ; un de la société ENEBAT et l'autre de la société NRTHERM. Il explique les éléments financiers et le tableau récapitulatif suivant :

Phase	ENEBAT	NRTHERM
Diagnostic	1950,00	5850,00
Dossier de consultation	3550,00	4560,00
Suivi de chantier	1600,00	2660,00
Montant H.T en €	7100,00	13070,00

Le Conseil Municipal après en avoir entendu l'exposé de M. le Maire

Décide de choisir la société ENEBAT pour un montant HT de 7 100€ Soit 8520 € TTC

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

5. Mise en place et démarrage de la Médiathèque

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 11 mai 2021.

6. Centre aéré

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de définir les dates et les tarifs du centre de loisirs pour les prochaines vacances. Il propose de retenir la période suivante du 25 octobre au 5 novembre inclus.

Il propose de fixer les tarifs comme suit :

- Journée avec repas (9h à 17 h) : 13€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 14 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 15 € (non allocataire)
- La journée avec sortie pédagogique : 15€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 16 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 17 € (non allocataire)
Pour les extérieurs + 2€ la journée
- L'heure d'accueil du matin de 8h à 9h ou du soir de 17h à 18 h sera au tarif de 1 € (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 1.50€ € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 2 € (non allocataire)

Pour le personnel communal dont les enfants fréquentent le centre aéré 30% de réduction sur les tarifs cités ci-dessus.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve les tarifs du centre aéré cité ci-dessus.

Décide l'ouverture du centre aéré du 25/10/2021 au 05/11/2021

Résultat du vote : 12 pour, 1 abstention, 0 contre



7. Enquête Publique / Redressement d'un chemin rural reliant la rue du Marchut et la rue de Chèvremont

L'enquête publique est terminée. Il n'y a eu aucune remarque de la part des administrés.

8. Vidéoprotection : demande « fonds d'aides aux communes »

Monsieur le Maire propose de demander une aide financière au GRAND BELFORT dans le cadre « des fonds d'aides aux communes ». Le coût réel des travaux s'élève à 7400€ HT et non pas 6 500€ HT (comme estimé lors de la demande de subvention FIPD.).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Décide d'autoriser Monsieur le Maire à recourir aux fonds d'aides aux communes
Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant H.T.	Détail	Montant H.T.	Taux
7 400 €	Grand Belfort	2035.00€	27.50% (des 7400€)
6 500€	FIPD	3250.00€	50 % des (6 500€)
7 400 €	Apport commune	2 115.00€	28.58% (des 7400€)

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h
Prochain conseil : 16 novembre 2021

MARDI 16 NOVEMBRE 2021

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

Élus	Présents	Absents	Excusés	Procuration à
BADIQUE Anthony			X	BOURQUARD Jim.
BOURQUARD Jimmy	X			
DARDAINE Agnès	X			
DARCOT Nicole	X			
DELAGRANGE Christophe	X			
DEMOULIN Robert	X			
GAUTHIER Hélène			X	
JACQUEMIN Roland	X			
JEANPERRIN Hervé			X	JACQUEMIN R.
LIONNE Adeline			X	
MAGRIS Michelle			X	VINEZ Christian
SAHRAOUI Amar			X	
TAINA Agnès	X			
VARNEROT Éric	X			
VINEZ Christian	X			

Nombre de membres en exercice : 14 • Nombre de présents : 8 • Nombre de voix délibératives : 11



1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Nicole DARCOT a été désigné secrétaire de séance

Résultat du vote : 11 pour, 0 abstention, 0 contre

2. Approbation du compte-rendu précédent

M. le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 14 octobre 2021

Résultat du vote : 11 pour, 0 abstention, 0 contre

3. Créances éteintes

Monsieur le Maire expose qu'il convient de délibérer suite à une demande de Monsieur le Trésorier du Service Gestion Comptable de Belfort1 relative à l'admission en créances éteintes pour des restes à recouvrer des titres 22 /20218, 36/2018, 44/2018, 92/2018, 122/2018, 142/2018 concernant la facturation de l'accueil de Loisirs pour un montant de 328.12€. Cette somme doit être imputée au compte 6542 "créances éteintes".

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré :
Décide d'autoriser l'imputation de cette somme de 328.12 euros en créances éteintes.

Les crédits sont inscrits au chapitre 011-article 6542.

Résultat du vote : 11 pour, 0 abstention, 0 contre

4. Vente d'un véhicule "le Némò"

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire de type Citroën grand Berlingo plus approprié aux besoins de la collectivité, il est souhaitable de vendre l'ancien véhicule de marque "Citroën " type NEMO.
Il propose de fixer le prix de vente à 500 €

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
Accepte de fixer le prix de vente du NEMO de la marque "Citroën » à 500 €.

Résultat du vote : 11 pour, 0 abstention, 0 contre

Le véhicule sera vendu en l'état au plus offrant.

5. Décision modificative (DM) N°2

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient d'effectuer une DM suite à l'atténuation de produits « FPIC » c'est-à-dire fonds National de péréquation. Il s'agit d'une recette perçue par la commune qui doit être reversée à un autre organisme.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411 : personnel titulaire	2 385,00 €	
Total D 012 : charges de personnel	2 385,00 €	
D 739223 : FPIC fonds national de péréquat		2 385,00 €
Total D 014 : atténuation de produits		2 385,00 €

Résultat du vote : 11 pour, 0 abstention, 0 contre

6. Le Personnel : le cycle de travail / projet de délibération

Monsieur le Maire explique que cette proposition de délibération devra être soumise à l'avis du comité technique.

Considérant que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures ;

Considérant qu'un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents ;

Monsieur le Maire de la commune de Vézelois rappelle à l'assemblée :

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique.

Cycle de travail : le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail. Ces cycles de travail peuvent être la semaine, la quinzaine, le mois, le trimestre, l'année ...

Horaires de travail : ils sont définis à l'intérieur du cycle de travail

Décompte du temps de travail effectif : ce décompte heure par heure s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.

Le temps de travail effectif est celui pendant lequel l'agent est à la disposition de son employeur et doit se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles

Ce principe annuel garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global de 1 607 heures sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées.

Donc pour répondre au besoin du service public, les cycles peuvent varier en fonction de chaque service de la collectivité ou encore en prenant en considération la nature des fonctions exercées.

L'annualisation : le temps de travail peut également être organisé sur deux cycles notamment pour les services alternant des périodes de haute activité et de faible activité.

Cette annualisation du temps de travail répond à un double objectif :

Répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et les libérer pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité ;

Ainsi, les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de travail de l'agent dont le temps de travail est annualisé pendant les périodes de forte activité pourront être récupérées par ce dernier pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Les collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail de 1 607 heures et les prescriptions minimales suivantes prévues par la réglementation sont respectées :

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	=288
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1.600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1.607 heures

$\frac{1\ 600\ \text{heures}}{35\ \text{heures}} = 45,7\ \text{semaines} \times 5 = 228\ \text{jours}$

La durée quotidienne de travail d'un agent ne peut excéder 10 heures ;

- Aucun temps de travail ne peut atteindre 6 heures consécutives de travail sans que les agents ne bénéficient d'une pause dont la durée doit être au minimum de 20 minutes ;
- L'amplitude de la journée de travail ne peut dépasser 12 heures ;
- Les agents doivent bénéficier d'un repos journalier de 11 heures au minimum ;
- Le temps de travail hebdomadaire, heures supplémentaires comprises, ne peut dépasser 48 heures par semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives ;
- Les agents doivent disposer d'un repos hebdomadaire d'une durée au moins égale à 35 heures et comprenant en principe le dimanche.

Le Maire rappelle enfin que pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services techniques et afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, il convient parfois d'instaurer pour les différents services de la commune des cycles de travail différents.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

Fixation de la durée hebdomadaire de travail :

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune est fixé à 35h00 par semaine pour l'ensemble des agents.

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, 35 heures, les agents ne bénéficieront pas de jours de réduction de temps de travail (ARTT).

Détermination du (ou des) cycle(s) de travail :

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail et des 1 607 heures, l'organisation du cycle (ou des cycles) de travail au sein des services de la commune de Vézelois est fixée comme suit :

Les services administratifs placés au sein de la mairie :

Les agents des services administratifs seront soumis à un cycle de travail hebdomadaire : semaine à 35 heures sur 4 jours.

Les services seront ouverts au public :

- pendant la période scolaire : le lundi de 11 h à 14h, le mardi, jeudi et le vendredi de 16h à 18 h ;
- Pendant les vacances scolaires : le lundi de 11 h à 15h, le mardi, jeudi et le vendredi de 14h à 17h ;

Au sein de ces cycles hebdomadaires, les agents seront soumis à des horaires variables fixés de la façon suivante :

- Plage fixe de 8h à 12h
- Pause méridienne flottante entre 12h et 13h30 pause d'une durée minimum de 30 minutes
- Plage fixe de 14h à 16h
- Plage variable de 16h à 18h

Les agents sont tenus d'effectuer chaque mois un nombre d'heures de travail correspondant à la durée réglementaire.

Un dispositif de crédit/débit est instauré afin de permettre le report d'un nombre limité à 12heures de travail d'un mois sur l'autre.

Les agents sont tenus de se soumettre au contrôle de la réalisation de leurs heures effectuées par la tenue d'un décompte exact du temps de travail accompli chaque jour par l'agent concerné à l'aide du tableau remis par l'autorité territoriale.

Les services techniques :

Les agents des services techniques polyvalents (espaces verts, entretien des bâtiments ...) seront soumis à un cycle de travail annuel basé sur l'année civile :

Période hivernale du 1er octobre au 31 mars : 32 heures sur 4 jours

Période estivale du 1er avril au 30 septembre : 38 heures sur 4.5 jours

Soit une moyenne annuelle de 35 heures hebdomadaire

Les services scolaires et périscolaires :

Les agents des services scolaires (ATSEM) et périscolaires seront soumis à un cycle de travail annuel basé sur l'année scolaire avec un temps de travail annualisé :

36 semaines scolaires avec un temps de travail variable suivant les besoins

5 à 6 semaines hors périodes scolaires (périscolaire, accueil de loisir, entretien ...) avec un temps de travail variable suivant les besoins

Au sein de ce cycle annuel, les agents des centres de loisirs seront soumis à des horaires variables

Plage variable de 8h à 9 h

Plage fixe de 9h à 12h

Pause méridienne flottante entre 12h et 14h pause d'une durée minimum de 30 minutes

Plage fixe de 14h à 17h

Plage variable de 17h à 18h

Journée de solidarité

Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, sera instituée comme suit :

- Les heures seront effectuées en plus de la durée habituelle soit 7 heures pour un temps complet et pour les agents à temps non complet au prorata du temps de travail. La durée et la période pour réaliser ces heures pour « la journée solidarité » seront déterminées avec l'autorité territoriale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la proposition de M. le Maire telle qu'elle est exposée ci-dessus

PRECISE que la présente délibération est applicable à compter du 1er janvier 2022

7. SST Formation de Sauveteurs Secouristes du Travail

Le Maire expose à l'assemblée :

Que le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale a fixé par délibération du conseil d'administration du 16 octobre 2018 et par délibération du 20 décembre 2019, les tarifs pour les formations de Sauveteurs Secouristes du Travail.

Dans ce cadre, la commune de Vézelois souhaite que le Centre de Gestion forme ses agents.

Ces formations font l'objet d'une facturation s'élevant à :

- 96€ par agent en formation initiale
- 54 € par agent pour le maintien et l'actualisation des compétences.

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

D'autoriser le Maire à signer les conventions avec le Centre de Gestion pour la réalisation de Formation Initiale ou de Maintien et actualisation des Compétences des Sauveteurs Secouristes du Travail pour le personnel de la commune de Vézelois.

Résultat du vote : 11 pour, 0 abstention, 0 contre

8 . Médecine Professionnelle et préventive

M. Le Maire présente au conseil municipal un rapport tendant à procéder à une modification par avenant de la convention d'adhésion au service de la médecine professionnelle, proposé par le Centre de gestion du Territoire de Belfort.

L'article 8 de cette dernière est en effet insuffisamment précis quant aux modalités de financement de l'activité du médecin en tiers-temps ; c'est-à-dire pour toutes les actions hors consultation comme la participation aux organismes paritaires (CAP, CT, CHSCT, etc.).

Même si les activités en question sont listées comme mobilisables par l'adhérent, leur coût n'apparaît pas directement dans la convention.

Ces interventions sont pour autant payées par le Centre de gestion à son collègue sur la base d'une demi-journée d'activité (440 €) ou d'une journée pleine (880 €). Soit environ 5,5 visites pour une demi-journée et 11 pour une journée complète.

Le conseil d'administration du centre de gestion, dans une délibération du 1er octobre 2021, a décidé de clarifier cette situation par une modification de l'article 8 de la convention prévoyant que les coûts de tiers-temps du médecin facturés par le centre de gestion du Doubs à son homologue Terrifortain sont intégralement répercutés sur l'adhérent ayant émis la demande d'intervention, sauf si ce dernier est rattaché au comité technique/comité social territorial du centre de gestion.

Le maire souligne que cette modification n'apporte donc guère de changement pour la très grande majorité des adhérents de ce service mais seulement pour les collectivités disposant de leurs propres instances paritaires.

L'avenant est joint au présent rapport.

Il précise encore qu'un refus de signature entraînera la caducité pure et simple de l'actuelle convention d'adhésion de la collectivité en cause au 31 décembre 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'autoriser le maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle du centre de gestion.

Résultat du vote : 11 pour, 0 abstention, 0 contre

9 . Projet arrêté entretien et la destruction des haies

Le Maire présente au conseil municipal un projet d'arrêté de la Direction Départementale des Territoires réglementant l'entretien et la destruction des haies, bosquets, ourlets forestiers et ronciers dans le département.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, émet un avis favorable concernant l'arrêté réglementant l'entretien et la destruction des haies, bosquets, ourlets forestiers et ronciers dans le département.

Résultat du vote : 11 pour, 0 abstention, 0 contre

10 . Questions diverses

Défibrillateurs : Proposition de faire une démonstration de l'utilisation des défibrillateurs aux personnes du village intéressées.

M. Éric VARNEROT se charge de contacter Anthony BADIQUE qui s'est proposé et M. Christian VINEZ contactera M. KUBES, bénévole au fort, qui est secouriste afin de déterminer une date pour cette démonstration.

P.L.U : Nouvelle réunion extraordinaire du Conseil Municipal à prévoir après une entrevue avec la DDT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30



ÉTAT-CIVIL 2020 MARIAGES

CORDOBA Coralie KREMA Sébastien 83 Impasse des Vergers 90400 VEZELOIS • **10/09/2021**

PIOVÉSAN Nadège TRIF William 402 rue de brebotte 90400 VEZELOIS • **29/05/2021**

ZAMITH Sandy FURSTOS Xavier 61, Chemin du Stratégique 90400 VEZELOIS • **30/12/2021**

ÉTAT-CIVIL 2020 NAISSANCES

ISSAC Louise 445 rue de Novillard, VEZELOIS • ISACC Sébastien Noémie RICHARD • **20/05/2021**

PICARD FRELIN Léandro 49 Impasse des Vergers, VEZELOIS • Patrick PICARD Laetitia FRELIN • **13/08/2021**

VOURIOT Lylio 99 rue de l'école, VEZELOIS • Sandra VOURIOT • **14/09/2021**

GAUTHERAT Calie 377 rue de Danjoutin, VEZELOIS • Mathieu GAUTHERAT Alicia DESSI • **08/10/2021**

BOURQUARD Lexa 594, rue de Brebotte, VEZELOIS • Aude DEVANTOY • **30/11/2021**

ÉTAT-CIVIL 2020 DÉCÈS

CORNEVAUX Louis 69, rue de Meroux, 90400 VEZELOIS **20/12/2021** • **81 ans**

BADIQUE Fernand 22 rue des chenevières 90400 VEZELOIS **12/01/2021** • **89 ans**

LAURENT Gilles 2 rue de la Praille 90400 VEZELOIS **02/03/2021** • **82 ans**

LAÏLY Claude 633 rue de Brebotte 90400 VEZELOIS **07/05/2021** • **83 ans**

LETISSERAND Françoise 432 rue de Brebotte 90400 VEZELOIS **12/08/2021** • **63 ans**

CHAPUIS Jean-Claude 919 rue de Danjoutin 90400 VEZELOIS **28/08/2021** • **74 ans**

DRUINAUD Stéphane 4 Impasse du clos 90160 BESSONCOURT **03/10/2021** • **54 ans**

SAUVAGEOT Daniel 37 rue de Novillard 90400 VEZELOIS **22/10/2021** • **64 Ans**

TAINA Sylvain 137, rue de Charmois 90400 VEZELOIS **08/12/2021** • **58 Ans**





BOULANGERIE - PÂTISSERIE

CHAPUIS-JACQUIER

Philippe et Pierre

142, Rue Brebotte à VÉZELOIS

 **03 84 58 61 56**

FQB
FILIÈRE
QUALITÉ
BANETTE

Nos horaires d'ouverture

Du mardi au vendredi
de 6h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h00
Samedi de 7h00 à 13h00
Dimanche de 7h00 à 12h00



EDITO

L'article 62 de la Loi ELAN dispose qu'à partir du 1er janvier 2022, toutes les communes, peu importe leur taille, devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Ce qui signifie que vous allez pouvoir déposer un dossier de demande d'urbanisme depuis chez vous, sans vous déplacer en mairie grâce au Guichet Numérique des Autorisations Urbanisme (GNAU). Un gain de temps et d'argent : plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces à joindre en plusieurs exemplaires papier. Les dossiers concernés sont : les Certificats d'Urbanisme (CU), les Déclarations Préalables (DP), les Permis de Construire (PC), Permis d'Aménager (PA) ainsi que les Permis de Démolir (PD). Le guichet numérique, dédié aux dépôts de ces autorisations, sera actif au 1er janvier 2022 à l'adresse suivante : <https://gnau.grandbelfort.fr>

La dématérialisation, ce n'est pas seulement une transformation économique et écologique, pour une administration plus exemplaire ; c'est également simplifier et fluidifier le travail de tous... Tous à vos souris !

En cas de difficulté ou de besoin de conseil dans la constitution de votre dossier, nous sommes à votre disposition.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) fait partie de la révision de notre Plan local d'urbanisme (PLU) en cours d'instruction depuis de nombreux mois maintenant. Ce document exprime les choix de la commune dans son développement, et plus précisément son projet politique d'aménagement. Le PADD est défini par l'article suivant du Code de l'urbanisme :

Article L. 151-5 « Le projet d'aménagement et de développement durables définit : 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ; 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

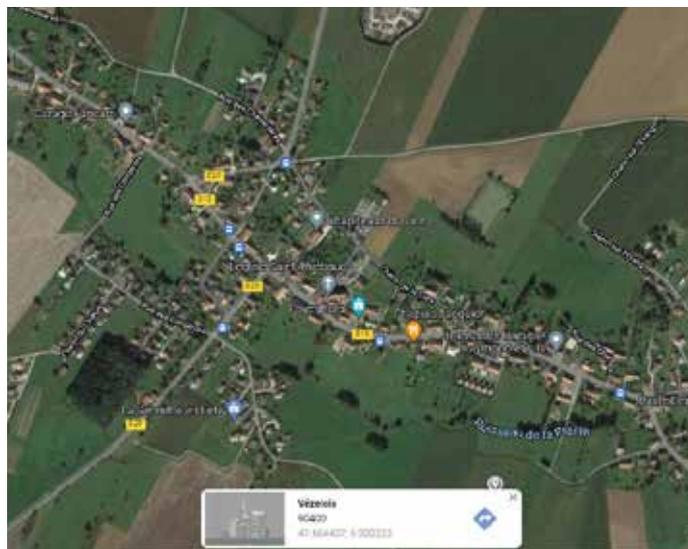
Voici ci-dessous les différents axes de réflexions permettant de fixer des objectifs (et des limites) pour le développement futur de notre village en accord avec les nouvelles règles d'Urbanisme imposées par l'Etat mais aussi la Région.

Axe 1 - Maîtriser le développement de la commune

- Maintenir un rythme de croissance démographique et de logements adapté au village
- Assurer une mixité générationnelle et sociale dans les nouveaux projets (accueillir des jeunes et adapter des logements pour nos anciens...)
- Préserver un cadre de vie de qualité au sein du village (identité du village, cœur de village...)
- Maîtriser la consommation d'espaces (limiter l'extension, rénover et densifier l'habitat...)

Axe 2 - Préserver le dynamisme de la commune

- Préserver et prendre en compte les capacités des équipements publics (Gestion de l'école, des commerces, de l'eau et de son traitement...)
- Conforter les atouts économiques (Maintenir les activités actuelles et en créer d'autres...)
- Intégrer les déplacements comme vecteurs de durabilité de tout projet (Gestion de nos chemins, de nos stationnements et de nos lignes de bus...)



Axe 3 - Préserver les richesses naturelles

- Protéger les espaces à enjeux environnementaux (zones humides, forêts...)
- Maintenir les continuités écologiques (biodiversité, haies, bosquets...)
- Maîtriser l'impact sur l'environnement (gérer l'eau en prélèvements et captages...)

Axe 4 - Intégrer la problématique des risques et des nuisances au projet de territoire

- Prendre en compte les risques naturels dans le développement du village
- Limiter l'exposition de la population aux risques technologiques et aux nuisances

Comme vous le savez, les nouvelles règles d'urbanisme (SCOT : Schéma de cohérence territoriale) nous imposent de réduire nos surfaces de terrain constructible de 8,5 hectares à 2 hectares maximum en extension (plusieurs réunions publiques faites sur ce sujet depuis 3 ans) ce qui nous a obligé à faire des choix.

Un premier projet d'une vingtaine de maisons Rue des Chenevières n'a pas pu aboutir pour diverses raisons et nous avons dû, plus récemment, nous réorienter sur d'autres surfaces Rue des Longerois.



Constructions récentes (non exhaustif)



Rénovations en appartements



Constructions à venir (non exhaustif)



Suite à ces annonces de réduction des terrains constructibles dans notre prochain PLU (surement actif dès 2022 mais cela reste à confirmer), un certain nombre de propriétaires ont fait le choix de vendre ou de construire sur leurs terrains actuellement encore constructibles. Nous les remercions car cela contribue à développer l'habitat au village permettant de garder un certain dynamisme et des effectifs en lien avec notre école et notre commerce. Pour les nouveaux habitants, nous leurs souhaitons la bienvenue !!

Voici, quelques images non exhaustives de projets récents, en cours ou qui vont bientôt débuter avec des nouvelles habitations ou des rénovations.

COMMISSION FLEURISSEMENT



Cette année, l'équipe de la commission fleurissement a décidé de changer la façon de fleurir notre village en privilégiant les feuillages mais, cette expérience ne sera pas renouvelée.

En effet, l'année prochaine, l'équipe choisira un fleurissement plus en couleur.

Des points positifs sont à souligner :

- Les abords de la boulangerie ont été réaménagés pour le plaisir de tous.

- Le cimetière est enfin une réussite, après une très grande persévérance pour l'entretien de ce lieu.

- Le columbarium a été entièrement restauré. Pour le printemps, des tulipes et des narcisses ont été plantées dans le village et nous espérons avoir un beau résultat.

Je remercie l'équipe du fleurissement pour ces actions de désherbage, d'entretien et l'arrosage des massifs floraux.

Je suis toujours à l'écoute des idées que vous pouvez proposer à la commission.

Encore merci à toutes et tous.

Robert DEMOULIN





TRANSPORT NATIONAL, INTERNATIONAL, MULTIMODAL, EXPRESS, SPÉCIFIQUE, POUR VOS LOTS PARTIELS ET COMPLETS

LA SOLUTION ADAPTÉE À VOS TRANSPORTS

Transporteur et Commissionnaire nous avons diversifié notre activité pour répondre à l'ensemble des besoins transports de nos clients.

Nos services :

- Un parc propre : avec des flux réguliers et internationaux
- Express
- Commissionnaire de transport
- Transports exceptionnels
- Stockage
- Transports Spécifiques

Fret Energy vous propose aussi des conseils autour du transport :

- Assurance
- Conseil en douane
- Projet clé main
(manutention/ stockage/ transport)

Nous pouvons transporter vos marchandises partout grâce à notre réseau de partenaires étendu à l'ensemble de l'Europe, ce qui nous permet d'être réactifs et performants.

Nos Atouts sont :

- la réactivité : prise en charge immédiate de votre demande
- la flexibilité : Notre important réseau de prestataires nous permet de réagir dans les plus brefs délais face aux éventuels aléas
- Distribution : Nous pouvons livrer de 1 à 6 palettes en 24 ou 48 heures partout en France
- Livraison en lots complets ou lots partiels

NOUS CONTACTER

+33 384 577 304 • sgimenez@fretenergy.fr
Permanence 24h/24 et 7j/7

1, rue de la Cornette • ZAC des Combottes
25700 VALENTIGNEY

En 2021, la situation sanitaire liée au COVID 19 ne s'étant pas amélioré, nous n'avons pas pu réunir la commission forêt afin de décider des orientations à prendre sur notre patrimoine forestier.

Suite aux intempéries du début d'année, un bucheron est intervenu afin de sécuriser l'arboretum et l'accès à la route de Novillard.

A la suite de ses travaux de sécurisation, une convention a été signée avec la FDC 90 afin de planter des arbres fruitiers sauvages et améliorer la biodiversité végétale et animale.

La plantation a été effectuée face à l'arboretum et devant la station d'épuration.

La pandémie a eu de gros impacts sur l'exploitation et la vente de bois. Tout d'abord, les exploitants avaient beaucoup de retard, et n'ont pas pu répondre à toutes les demandes. C'est pourquoi, les travaux sylvicoles 2021 se sont résumer à un entretien des plantations dans la parcelle 8. Les travaux décidés en 2020 n'ont pas été effectués.



D'autre part, aucune vente de bois sous couvert de l'ONF n'a été réalisée comme en 2020, mais nous avons rencontré la garde ONF qui nous confirme que la crise est derrière nous et que les ventes de bois vont reprendre progressivement : cela devrait permettre à la commune de renouer avec la valorisation financière de notre forêt.

Enfin, une convention d'engagement pluriannuelle a été signée avec l'ONF afin de couper les arbres scolytés dans les parcelles 19, 20 et 26. Cela représente un volume d'environ 1000 m³.

En ce qui concerne les affouages 2020-2021, 6 personnes ont effectuées des coupes d'entretien pour un volume d'environ 120 stères.

Pour la saison 2021-2022, 8 affouagistes se sont déclarés, et devront avoir fini leur façonnage pour le début de l'été.



agence de communication

CRÉATION VISUELLE

MULTIMÉDIA

SIGNALÉTIQUE

IMPRIMERIE

PUBLIPOSTAGE

WWW.PHILOR.FR

7, rue du Rhône • 90000 BELFORT
Tél. 03 84 56 14 86 • contact@philor.fr



Distributeur depuis 1926

**Vous donner le plein d'énergie,
c'est notre priorité !**

FIOUL DOMESTIQUE

GRANULÉS BOIS 

GNR

ADBLUE

ESSENCE

GASOIL

BIO FIOUL

ÉLECTRICITÉ

Pour toute commande, contactez-nous !

BAUME LES DAMES | 03 81 84 48 30 | www.f3c-sa.com

L'année 2020/2021 a été une année à nouveau difficile pour les actions du CCAS. Les mauvaises nouvelles liées au Covid nous ont forcé à annuler le traditionnel repas des Anciens en février 2021.

Il a été décidé de modifier exceptionnellement l'âge d'attribution pour les bénéficiaires du colis de Noël. C'est ainsi que début décembre 2020, les plus de 65 ans ont reçu des colis individuels ou pour couple, joliment emballés dans un contenant réutilisable. Les colis ont été distribués grâce à l'aide de nos bénévoles, en respectant strictement les gestes barrière afin de protéger une population particulièrement à risque.

Nous espérons cette année pouvoir faire le repas des Anciens. Grâce à la vaccination, ce type d'évènement devrait pouvoir se faire à nouveau sans danger. En espérant que le Covid nous laisse enfin reprendre nos petites traditions auprès de nos Anciens mais aussi de tous les membres du village.



Les membres du CCAS se joignent à moi pour vous souhaiter de Bonnes Fêtes de fin d'année.

Adeline LIONNE

VEZ'BAD



Créé en 2015, l'association Vezbad a dynamisé la vie du village par cette activité sportive régulière et par l'organisation de manifestations qui ont rencontré un vif succès...

Après quelques temps d'absence, le Vez'bad est de retour !!!

On remercie l'ancien bureau et le nouveau est constitué de :

Président : Jimmy BOURQUARD

Secrétaire : Cédric PAOLI

Trésorier : Amar SAHRAOUI

Bonne nouvelle ! A partir de début 2022, vous pourrez de nouveau taper le volant à la Vézeloise.

En attendant, nous allons refaire les lignes et remettre les terrains en état afin de vous retrouver dans les meilleures conditions.

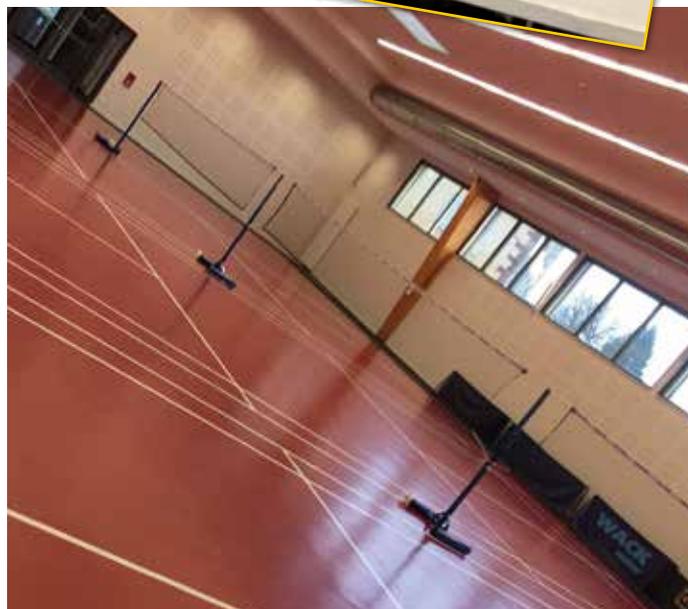
Bien entendu, nous sommes toujours en quête de membres actifs afin de faire perdurer et dynamiser notre belle association car nous avons à cœur d'organiser des tournois et manifestations.

Hâte de vous retrouver sur le terrain

Pour nous contacter :

Mail : associationvezbad@gmail.com

Facebook : Asso Vez'Bad





SPB BELFORT

PEINTURE

DÉCORATION & FINITIONS

MATÉRIEL & OUTILLAGE

REVÊTEMENTS MURAUX

REVÊTEMENTS DE SOL

I.T.E

03 84 21 40 55
Rue Georges Besse, 90000 Belfort

SUIVEZ NOUS



WWW.COMPTOIRDELOURS.FR



PLANTES

FLEURS

ARBRES/ARBUSTES

POTERIE

OUTILLAGE

IMPASSE DES FLEURS
BETHONCOURT
03 81 96 64 23
8h>12h • 13h30>19h

ZA COMBE ROSIERS
L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
03 81 31 28 38
9h>12h • 13h30>19h

contact@serres-drezet.com
www.serres-drezet.com

2021-2022 : Une année bien particulière...

En septembre, l'école reprend dans un contexte sanitaire qui impacte son fonctionnement. Un protocole sanitaire définissant quatre niveaux vient organiser la vie de l'école. Débutant l'année scolaire au niveau 2 de ce protocole, nous sommes passés en octobre au premier niveau. Si le port du masque reste d'actualité pour les adultes dans les locaux, les élèves ont enfin pu le retirer en classe.

Le respect des gestes barrières reste d'autant plus important, que la covid-19 n'a pas disparu pour autant... Un cas positif dans une classe entraîne sa fermeture pour une durée de sept jours et la mise en place de l'école à distance via l'ENT.

Dans ce contexte, nous accueillons aujourd'hui 150 enfants provenant de Vézelois, Autrechêne, Meroux-Moval, répartis comme suit :

- Classe de Mme LELOURDY : 16 CM1 – 9 CM2
- Classe de Mme MARCHAL : 10 CE1 – 14 CE2
- Classe de Mme TAINA : 12 CP – 11 CE1
- Classe de Mme JACOBS : 21 Grands
- Classe de Mmes BURGER & GADENNE : 27 Moyens
- Classe de Mme HERRMANN & M GOEPFERT : 30 Petits

Mmes BAINIER & CHRISTEN (ATSEM) suppléent les enseignants pour les classes de Petits, de Moyens et de Grands. En congé maternité, Mme BAINIER est remplacée par Mme MAUVAIS jusqu'à son retour.

Pré-inscriptions

Nous invitons tous les parents, dont les enfants sont susceptibles d'être scolarisés en septembre 2022 (enfants nés en 2019 ou nouveaux arrivants), à prendre contact avec l'école (par mail ou téléphone) : ecole.vezelois@ac-besancon.fr • **07 67 85 53 91**

Colette Badiqué a pris une retraite bien méritée. Je la remercie pour tous les moments que nous avons partagés en équipe au sein de l'école et lui souhaite une belle et longue retraite.

Marc GOEPFERT
Directeur de l'École Primaire



CASS'AUTOS

DARTIER



PIECES ET VOITURES D'OCCASIONS

ACHAT - VENTE DE VOITURES ACCIDENTÉES

Route de Chévremont - **90400 VEZELOIS**

 **03 84 56 05 08**

Email : cassautodartier@free.fr



DES NOUVELLES DU PÉRISCOLAIRE LES PRAILLOUX

PÉRISCOLAIRE 2021/22

L'Equipe du péricolaire dirigée par Patricia Aubert, espère développer de nombreux projets pour cette année scolaire 2021/22 :

-Un jardin pédagogique :

Les enfants pourront planter, semer, voir pousser, goûter aux fruits ou légumes récoltés.
Un épouvantail sera confectionné ainsi qu'un compost.
Et pourquoi ne pas faire une soirée échange de graine !!!

-La décoration du village

avec comme partenaire la municipalité et les services techniques.
Projet débuté en juillet avec la décoration des abribus. Les enfants pourront peindre les poteaux en bois vers l'église, faire une fresque sur les placards de l'école, et décorer la passerelle par thème toussaint, Noël

-Le tri sélectif

Une action de sensibilisation au gaspillage à la cantine en collaboration avec Sodexo devrait se développer.

-La préparation d'un spectacle sur le thème « la musique à travers les âges » avec du chant en collaboration avec 2 musiciens du village, et de la danse.

-Un atelier technique de peinture avec une exposition faite par les maternelles.

Et bien sûr pleins d'autres activités comme les jeux sportifs, les jeux traditionnels et jeux de société...

Si des associations, des habitants du village veulent se joindre à ces moments de joie, ils seront les bienvenus.

VACANCES D'HALLOWEEN 2021

La convivialité du grand jeu d'halloween, la boum, l'atelier cuisine et la chasse aux bonbons ont rendu heureux les nombreux enfants présents.

Les gens du village étaient ravis de voir des petits monstres dans leur commune prononçant la rituelle réplique « des bonbons ou un sort » qui a abouti à une récolte exceptionnelle ! Merci aux généreux donateurs !!!





CENTRE AÉRÉ ÉTÉ 2021

Le centre aéré de l'été 2021 a rencontré une forte demande principalement pour les enfants de Vézelois mais aussi quelques enfants venant des communes extérieures.

Le thème général de cette session choisie par l'équipe était « les aventures des Prailloux ». Ce dernier décliné en différentes animations : manuelles, artistiques,...

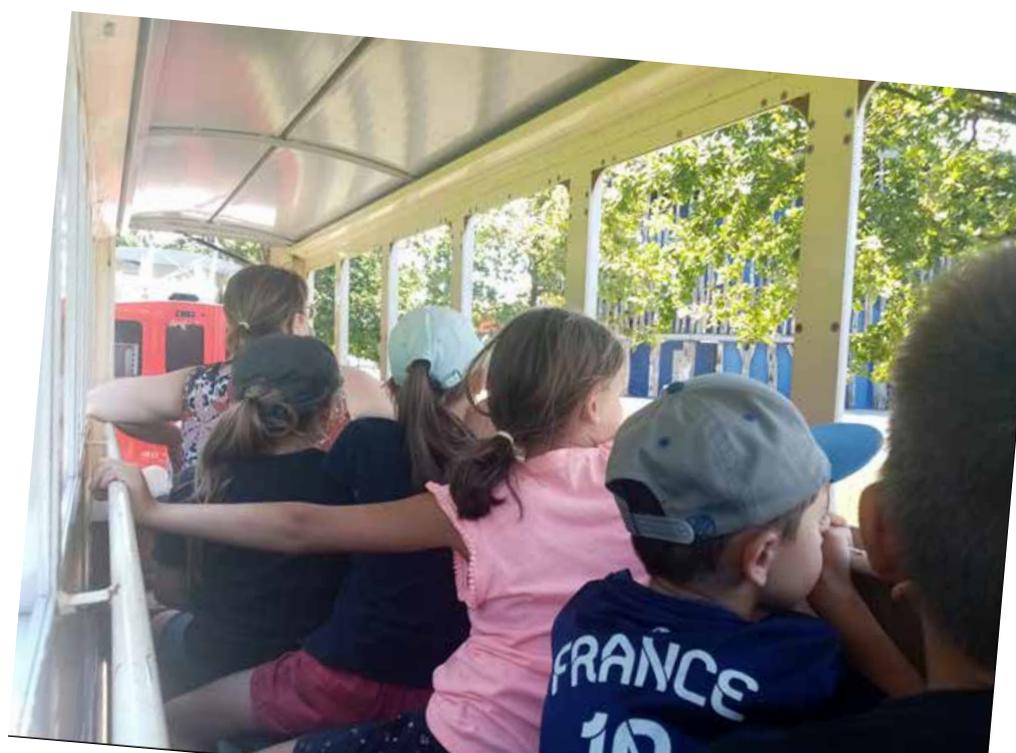
De nombreuses activités extérieures ont été organisées basées sur la nature, l'environnement, le jardinage.

Plusieurs temps forts ont été relevés par les enfants : la décoration des abris bus, la piscine au sein du centre aéré, la sortie au Fort avec sa nuitée pour 18 enfants, les grands jeux, les ba-

lades en forêt, la sortie au parc du petit prince ...et la journée Burger !

La session a été clôturée par une grande journée camping qui a fini en « boum » maillot

de bain au gymnase. Les enfants ont beaucoup apprécié cette journée malgré la pluie. Ils avaient préparé le buffet de l'après-midi, ramené leur tenue camping, participé à un moment festif et musical.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



L'APE (Association des Parents d'Elèves) de l'école Henri Muller a pour objectif de financer un maximum de choses pour les enfants de l'école : spectacle, glace, kermesse, cadeaux de fin d'année ... Pour cela nous mettons en place des actions afin de récolter des fonds (vente de pommes, fromages, baby bourse...).

L'an dernier, et malgré le contexte sanitaire compliqué, l'Association des Parents d'Elèves a tenu à maintenir un maximum d'actions afin que les enfants puissent continuer à être gâtés et passer une année la plus normale possible malgré tout.

Les traditionnelles ventes ont pu se dérouler normalement (Pommes de terre, fromages/saucisses, colis barbecue avec une petite nouveauté : la vente de chocolats à Pâques). Nous remercions les parents et habitants de la commune pour leur participation à ces actions.

Malheureusement, il a fallu s'adapter pour d'autres manifestations :

Par exemple, la traditionnelle et très appréciée soirée familiale à l'occasion de la Saint Nicolas a laissé place à un sachet par élève garni d'un Jean Bonhomme et de diverses friandises.

En revanche la visite du Père Noël, la Baby Bourse et la kermesse ont dû être annulées.

Néanmoins, pour Noël, les enfants ont pu recevoir un sachet avec un petit cadeau pour décorer le sapin et, comme tous les ans, chaque classe s'est vu attribuer une dotation (par exemple, les primaires ont pu renouveler une partie de leur équipement sportif.)

L'APE a pu également agrémente la sortie Carnaval d'un petit goûter individuel (bugnes et jus de fruits), accompagner la sortie scolaire de fin d'année des CP et CE durant laquelle elle a également organisé le goûter et un après midi d'atelier jeux, ainsi que le goûter pour toutes les classes de maternelles à la fin de leur sortie en forêt.

Cette année, les primaires ont également pris part à un après-midi avec 3 musiciens qui leur ont fait découvrir leurs instruments.

Pour conclure cette année scolaire, les enfants ont chacun reçu un cadeau de fin d'année et ont tous ensemble dégusté une glace lors de la venue du camion de glaces.

Cette année, nous allons tenter de retrouver le cours le plus normal possible de nos actions, même si évidemment, une grande partie dépendra de l'évolution de la situation sanitaire.

En cette rentrée de septembre,

les membres de l'association ont élu un nouveau bureau :

Delphine MORAT, membre de l'association depuis 2 ans et résidant à Autrechêne, officie à présent en tant que Présidente de l'association. Lauriane TOTH de Vézelois et membre depuis 5 ans en tant que vice-présidente. Caroline GROELY de Meroux Moval (membre depuis 3 ans) en tant que trésorière. Et Céline BESANCON de Vézelois (membre depuis 2 ans) en tant que secrétaire.

Nous tenons d'ailleurs à remercier Jessica PAOLI et toute son équipe pour tout ce qu'ils ont fait pour l'association et donc nos enfants ces dernières années et pour l'héritage qu'ils nous laissent. Ainsi que tous les bénévoles qui nous accompagnent cette année et ceux qui vont, nous l'espérons bientôt nous rejoindre.

Au programme de cette nouvelle année, nous avons plusieurs projets en cours de réflexion et préparation :

Un goûter pour la saint Nicolas avec Jean Bonhomme et chocolat chaud, le goûter de Noël avec on l'espère la venue de Père Noël, le retour de la tombola de Pâques, de la Baby Bourse ainsi que de la kermesse en préambule de la fête du village etc... ainsi que les ventes habituelles et d'autres surprises à venir.

L'association ne peut perdurer que grâce à l'aide de parents bénévoles... n'hésitez pas à nous rejoindre que ce soit de manière ponctuelle ou plus régulière. Tous les bénéfices de nos actions au cours de l'année sont à destination des enfants et en accord avec l'équipe enseignante.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter par e-mail sur l'adresse suivante : apevezelois@gmail.com



meubles
choux

339, rue de Novillard
90400 VÉZELOIS
Tél. 03 84 56 04 88
jf.choux@orange.fr
www.ebenisterie-choux.fr

PROTÉGEZ VOS EXTÉRIEURS

DAITEM



- Détecte les intrusions
- Double détection pour immunité aux animaux
- Protection volumétrique 15 m / 90°
- Levée de doute vidéo (10 secondes)
- Caméra grand angle couleurs
- Levée de doute audio
- Message vocal dissuasif
- Éclairage dissuasif

-50%

sur votre 1er détecteur*



*Offre conditionnée à l'achat d'une installation neuve Daitem (soit votre détecteur extérieur SH156AX à 249€ HT au lieu de 498€ HT ou 7€ HT / mois engagement 36 mois.)



GRUPE AVE FRANCHE-COMTÉ
1 BIS ROUTE DE BELCHAMP
25700 VALENTIGNEY
CONTACT@AVE-FRANCHECOMTE.FR
06 21 58 55 49



Groupe Ave Franche-Comté, gérant monsieur VANNIER Rémi. Numéro de SIRET : 83454004900014. Imprimé par nos soins, veuillez ne pas jeter sur la voie publique.

STEIM

ELECTRICITE INDUSTRIELLE



12 rue de la gare
90340 CHEVREMONT

CEIRA

ETUDES
INGENIERIE
REALISATION
AUTOMATISMES

SIMAXES

Simulations Robotiques
ETUDES - SIMULATIONS
ROBOTIQUES

90000 BELFORT



OUGIER - ELEC

**Electricité générale
et industrielle**

06 11 15 26 61

xavier.ougier@gmail.com

241 chemin du Châtus 90400 VEZELOIS

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE DE VEZELOIS



L'association communale de chasse agréée a été créée le 25/10/1971 afin d'assurer : une bonne organisation technique de la chasse, favoriser sur son territoire le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect d'un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique, la régulation des animaux nuisibles, le respect du plan de chasse et des plans de gestion ainsi que du schéma départemental de gestion cynégétique, apporter la contribution des chasseurs à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages.

Son activité s'exerce dans le respect des propriétés, des cultures et des récoltes, coordonnée par la Fédération départementale des chasseurs et collabore avec

l'ensemble des partenaires du monde rural et en particulier avec la commune de Vézelois, participe à la représentation et à la défense des intérêts des chasseurs.

Ces deux dernières années nous n'avons pas pu organiser ou participer aux différentes manifestations du à la pandémie, mais nous ne sommes pas restés sans rien faire. Nous avons continué à poursuivre les différentes actions en faveur de la biodiversité, nous avons mise en place plusieurs agrainoirs et réserves d'eau pour la faune sauvage de nos plaines (faisan, perdrix, lièvre, caille,...) afin qu'ils puissent trouver de quoi manger et boire durant la saison hivernale et c'est grâce à ces actions que nous avons le plaisir de revoir des animaux qui avaient disparu de nos paysages.

En partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Territoire de Belfort et la commune de Vézelois nous avons réalisé 2 plantations d'arbres fruitiers sauvages toujours dans le but d'améliorer la biodiversité, une convention a été signée par les trois parties pour entretenir les zones de plantations se trouve en face de l'arborétum et l'autre dans le secteur de la station d'épuration. Un verger fruitier de 8 arbres à été implanté derrière la Résidence de la Praille grâce à la mise à disposition du terrain de la copropriété.

Toujours en partenariat avec la Fédération départementale nous avons participé à la recherche de faon de chevreuil avant la fauche des foins sur la commune avec l'aide d'un drone, nous permettant ainsi de les localiser et d'éviter que ceux-ci ne se fassent tuer lors du passage des faucheuses.

Les actions de plantations de vergers et de détection de faons sont financées en partie par l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre de l'Ecocontribution.

Cet été nous avons participé activement à la protection des cultures sur la commune en réalisant des affuts (mode de chasse qui consiste à se placer sur une chaise de tir qui permet de réaliser un tir fichant en toute discrétion pour le gibier et en toute sécurité) afin de limiter les dégâts dans les cultures que font les sangliers. A Vézelois nous avons mis en place une dizaine de miradors en plaine.

Depuis mi-septembre les membres de l'association se retrouvent pour participer à des journées de chasses en battue sur la commune et nous nous retrouvons tous les dimanches à notre cabane de chasse où tout le monde est le bienvenu et nous serions ravi de vous faire découvrir notre passion. Notre but étant de vous démontrer que la chasse est conviviale, indispensable, règlementée et qu'il nous est imposé, via les plans de chasse de prélever toujours plus chaque année parfois malgré nous et ainsi gommer tous les préjugés que vous pourriez avoir ou entendre à notre égard.

Enfin, j'espère pouvoir vous retrouver toutes et tous durant notre fête du village qui malheureusement n'a pas eu lieu depuis 2 ans où nous contribuons toujours à son organisation tous comme les autres associations.

En entendant ce moment je vous souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Bourquard Jonathan
Président ACCA VEZELOIS



**ENTRETIEN, RÉPARATIONS
TOUTES MARQUES,
DIAG. ÉLEC. GARANTIE
CONSTRUCTEUR PRÉSENTÉE,
VÉHICULES DE COURTOISIE,
LOCATION UTILITAIRE...**

EUROREPAR CAR SERVICE

Groupe PSA
Garage FUNCARS

Tél. **03 84 56 16 33 - 06 61 89 01 62**
26, rue du Marchut - **90400 VÉZELOIS**

FUNCARSABBOX.FR - funcars@bbox.fr



Route de Montbéliard
90400 ANDELNANS
Tél. **03 84 21 50 45** belfort@rogermartinsa.com

**Ensemble,
construisons le Présent
et traçons l'Avenir.**

www.rogermartinsa.com



Union Nationale des Combattants

Reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920

GRUPE DEPARTEMENTAL UNC - TERRITOIRE DE BELFORT SECTION DE VEZELOIS

Ils sont « Morts pour la France » - Les cérémonies commémoratives

Chaque année, les Anciens Combattants de Vézelois participent, avec leurs porte-drapeaux à des cérémonies du souvenir dans le Territoire de Belfort :

- ◆ Le 8 mai : Journée nationale de commémoration de la victoire du 8 mai 1945. Le 8 mai c'est l'anniversaire de la victoire des forces alliées contre le nazisme et la barbarie
- ◆ Le 18 juin au Fort de la Justice à Belfort : Pendant la seconde guerre mondiale, la garnison du fort résista à l'ennemi pendant 9 heures. Les vingt soldats du 428^e Régiment de pionnier, défenseurs du fort sont tombés, écrasés, sous le feu ennemi. Une plaque commémorative leur rend hommage à l'entrée du Fort.
- ◆ Le 26 septembre, un hommage est rendu en forêt d'Offemont, aux vingt jeunes maquisards du maquis du Chérumont qui furent fusillés par l'occupant, à proximité de Deney. Quelques jours plus tôt, quarante autres de leurs camarades résistants subissaient le même sort funeste en Haute-Saône. Encerclés par l'ennemi, dix huit d'entre eux seront tués. Vingt deux autres fait prisonniers seront fusillés sur place et enterrés sommairement.
- ◆ Le 10 octobre 1944 vingt sept résistants emprisonnés à la caserne Friedrich à Belfort furent fusillés par les nazis à Banvillars. Ces résistants étaient pour la plupart membres de 3 compagnies de combat des FFI du Groupement Territoire de Belfort. Parmi eux figurait le chanoine **PIERRE**, curé-doyen de Giromagny, âgé de 63 ans , qui avait été arrêté juste après sa messe suite à une dénonciation. Au moment d'être fusillé, le chanoine **PIERRE** qui était capitaine de réserve salua et demanda en allemand a être tué de face et non fusillé dans le dos. Le curé sera épargné pour son courage et déporté à Dachau. Il pourra témoigner du massacre à son retour.
- ◆ Le 25 octobre au mémorial AFN à Belfort, pour les 63 morts du Territoire de Belfort, en Algérie, Maroc et Tunisie; 35 drapeaux, de la FNACA, de l'UNC, de l'UNACITA, de la CATM et de l'UNION FEDERALE formaient une haie d'honneur en octobre dernier.
- ◆ Le 11 novembre : En plus d'être le jour anniversaire de la signature de l'armistice de 1918 et de "commémoration de la victoire et de la paix", la loi du 28 février 2012 étend l'hommage à tous les "morts pour la France" des conflits anciens ou actuels. Tous les morts pour la France qu'ils soient civils ou militaires sont désormais honorés le 11 novembre. Ce texte permet de rendre hommage à tous ceux qui ont péri au cours d'opérations extérieures (OPEX).



- ◆ Le 20 novembre 1944 à Bretagne, les unités du 1er Régiment Etranger de Cavalerie et du Régiment de Marche de la Légion Etrangère qui ont violemment combattu et perdu 14 des leurs avant de poursuivre leur offensive victorieuse vers l'Alsace.

◆ Le 19 novembre, à Chavanne-les—Grands, au mémorial du 1^{er} Régiment de blindée et la 2^e Division d'infanterie Marocaine (DIM) en provenance de Montbéliard s'engagent sur l'axe Aspach-Cernay-Neuf-Brisach. L'offensive est déclenchée le 19 novembre 1944. Au matin du 20 novembre, le groupement du colonel Caldaïron atteint Brunstatt. La 5^e DB neutralise les positions allemandes autour de Belfort. La ville sera totalement libérée le 25 novembre 1944.



- ◆ Le 5 décembre, à Chèvremont, journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Instaurée par le décret n° 2003-925 du 26 septembre 2003, elle fait l'objet d'une cérémonie d'hommage à Paris, devant le Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

Souvenir

Vézelois Chez les anciens combattants



De gauche à droite :

en haut : Mr GAUTHIER - Gilbert MOUREY - Marcel BERMON - René SAUVAGEOT - André NAUROY
en bas : Joseph VINCENT - Régis GROSVERNIER - Maurice VINOT - Roger CHOUX - Pierre ROBERT - Henri COLLAS

Printemps 1985, on prépare le 8 mai.

Comme un peu partout ailleurs, les anciens combattants de Vézelois sont sur le pied de guerre à l'occasion du 40e anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945, qui sera fêté avec un peu plus de faste que les autres.

Des tranchées de 1914 aux djebels d'Algérie, l'association

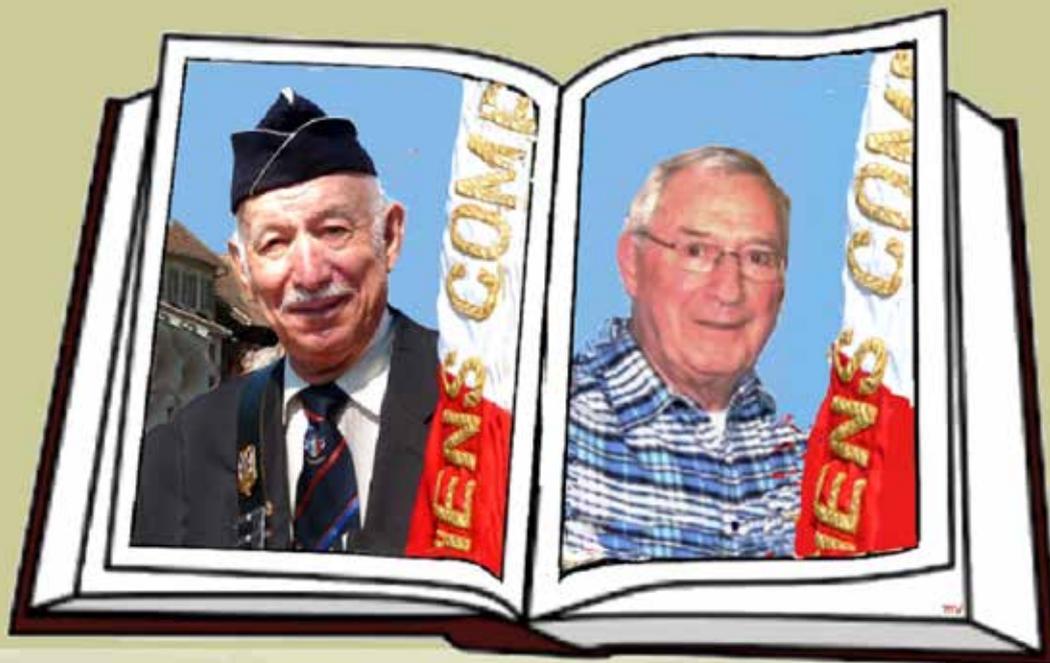
regroupe une quarantaine d'adhérents. Malheureusement, il ne reste que trois anciens de 14, Henry Devantoy, Marcel Muller et René Danner.

Dernièrement, au cours d'une réunion ils ont mis sur pied le programme du 8 mai. A 10h, office religieux, suivi

de la cérémonie au monument aux morts et apéritif d'honneur offert par la municipalité. Rompant avec la tradition, le président des anciens combattants s'effacera pour laisser le soin à un ancien déporté de faire le discours au monument aux morts. En effet Georges Comte puisqu'il s'agit de lui, fut déporté et fils

de déporté. Son père lieutenant-colonel à l'époque n'eut pas le bonheur de revenir, puisqu'il mourut à Buchenwald. M Comte est tout de même vice-président de l'association.

Comme souvent dans cas-là, la réunion se termina par le verre de l'amitié



Nous ne les oublierons pas ...

Louis

Il nous parlait d'Aflou, dans le Sud algérien et de la Porte du désert...

Claude

Largueur en hélicoptère, il servait dans l'aviation légère de l'armée de terre (ALLAT)

COMMÉMORATIONS 8 MAI



COMMÉMORATIONS 11 NOVEMBRE



LES ARCHERS



Association dynamique et conviviale où le tir à l'arc sous toutes ses formes est enseigné et pratiqué sur les différents lieux de pratique (gymnase de Bourogne et Fort de Vézelois) ; les encadrants ont à cœur d'assurer l'initiation puis le perfectionnement des membres, qu'ils souhaitent pratiquer en compétition ou en loisir.

Depuis mi-septembre, la saison 2020-2021 a été lancée dans le respect des consignes sanitaires gouvernementales et locales, au gymnase de Bourogne comme au Fort de Vézelois.

La nouvelle saison sera animée pour les membres : différentes manifestations internes tout au long de l'année ; organisation d'une compétition officielle début octobre et au printemps (Fort de Vézelois) ; participation aux compétitions locales, nationales et internationales de la fédération française de tir libre (en juin 2022, deux archers du club (Jean-Denis et Jean-Daniel Heidet) participeront au championnat européen de tir parcours à Confolens (France - 16).

Les bénévoles accueillent petits et grands tous les jeudis et vendredis de 17h à 18h30 au gymnase de Bourogne pour vous faire découvrir le tir à l'arc et toute information sur notre association.

D'autres créneaux d'entraînement sont proposés pour le perfectionnement, au fort de Vézelois en extérieur comme en intérieur (nous consulter).

Pour plus d'information :

lesarchersduroyal@live.fr • JD Heidet : 06 50 29 82 76

Page Facebook du club : « Les Archers du Royal – Vézelois & Bourogne »



TT

MI

**TOUS TRAVAUX DE MAINTENANCE
INDUSTRIELLE SERRURERIE ET MECANIQUE.**

El - siret 421 474 826 00011 - Code APE 281 A

Patrick BADIQUE

884, Route de Brebotte
90400 VEZELOIS

Tel-Fax : 03 84 56 14 11
Portable : 06 62 10 97 98

TRANSPORTS BADIQUÉ
439 RUE DE BREBOTTE
90400 VÉZELOIS
ludovicbadique@yahoo.fr
TÉL : 03 84 56 06 94
FAX : 03 84 56 10 93

**TRANSPORTS
BADIQUÉ** **T
B**



ACTUALITÉS 2021 AU FOYER RURAL

Voilà que s'achève la deuxième année de perturbations sanitaires et le Foyer Rural n'a pas échappé aux nombreuses contraintes réglementaires et n'est pas sorti totalement indemne de l'épreuve.

Le deuxième confinement, le couvre-feu et les normes strictes de jauge à respecter ont stoppé toutes les activités du Foyer, entre octobre 2020 et mars 2021. Il en a été de même pour les manifestations prévues.

A partir de cette date, quelques activités ont pu reprendre à effectif très réduit, d'autres ont aménagé leur pratique (le yoga en visio puis en extérieur, la gymnastique remplacée par de la marche). D'autres enfin ont dû suspendre complètement leur activité (notamment celles qui se déroulent à la Vézeloise où les locaux sont partagés avec les scolaires).

Un nouveau confinement au printemps a remis en cause ce fragile équilibre et les choses ont enfin pu évoluer à partir du 20 mai (reprise de la gymnastique, du yoga et du patchwork).

La rentrée de septembre a été placée sous le signe du pass' sanitaire et la situation a pu redevenir normale partout où adhérents et animateurs ont pu produire le fameux document. A l'heure actuelle, l'art floral et le yoga n'ont toujours pas pu reprendre en présentiel au Foyer Rural, pénalisant ainsi la majorité de leurs pratiquants.

Sur le plan statutaire, l'assemblée générale ordinaire a pu se tenir le 18 septembre. Des C.A. ont également siégé, mettant en place un nouveau bureau...qui ressemble à s'y méprendre à l'ancien. Seule nouveauté : il s'est étoffé d'une deuxième vice-présidente chargée des sports en la personne de Nelly LAÏLY.



Avec optimisme, le C.A. du 11 novembre 2021 a élaboré le calendrier 2022 des manifestations et en voici le contenu :

A partir du 3 janvier : tirage des rois et dégustation de galette dans toutes les sections du Foyer Rural.

Le 12 février : tournoi de tennis de tables suivi d'une raclette

Le 26 février : Assemblée générale

En mars : les 4,5,6 11,12,13 18,19,20 : représentations théâtrales

Le 18 avril : course aux œufs de Pâques au Fort Ordener.

Le 7 mai : tournoi de pétanque de printemps.

Le 15 mai : expo-vente des 20 ans du Patchwork.

Le 22 mai : marche gourmande.

Le 7 aout : journée grillades en forêt

Le 17 septembre : tournoi de pétanque d'automne

Le 20 novembre : loto du téléthon

Les 3 et 4 décembre : marché de Noël.

En espérant très fort que nous avons enfin tourné la page de cette pandémie et que la vie du Foyer va pouvoir reprendre sereinement, je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous de belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2022

Paulette QUERENGI

J'ai vu le jour le 24 mars 1952 dans l'ancien magasin à pompes, au pied de l'église de Vézelois.

La célèbre fée « Loi-de-mille-neuf-cent-un » s'est penchée avec bienveillance sur mon berceau . C'est elle qui a forgé mon caractère (rural, social, optimiste et rassembleur) et qui m'a octroyé un potentiel de dons variés à faire fructifier.

Dès le départ, j'ai été attiré par la scène et la comédie. Ces instants chaleureux où les comédiens amateurs répètent ensemble une pièce et puis les moments magiques où toute la population du village (et des alentours) partage la même émotion et les mêmes éclats de rire dans la salle Georges COMTE. Oui, le théâtre, c'est vraiment ma seconde nature !

Très vite aussi, je me suis essayé aux sports, des plus basiques (la marche, le vélo, la gymnastique, le yoga) aux plus branchés (Aïkido, fitness, zumba, country) Mais là encore, mon plus ancien, mon plus fidèle et pour le moment mon plus célèbre succès, c'est avec le tennis de table que je l'ai connu.

Pour coller à mon époque et à ses technologies, j'ai lancé un atelier photos, j'ai monté des maquettes d'avions et même organisé toutes les semaines des séances de ciné-club. Mais la télé est arrivée, les goûts ont évolué et les passionnés s'en sont allés vers d'autres horizons...

Avec un grand plaisir, j'ai aussi, pendant de nombreuses années peint sur de la soie . C'était si beau et si coloré...Mais rien ne résiste à la mode et là encore, l'activité s'est étiolée et a fini par s'éteindre, précipitée dans sa chute par le décès de sa chère responsable.



La petite chorale qui a fonctionné quelques années sous la houlette de Pierre Guilbert a dû elle aussi cesser son activité, faute de participants.

Par contre, la broderie, le patchwork, l'art floral , le scrapbooking et le relooking de meubles sont actuellement très attractifs et prouvent bien que, malgré mon âge vénérable, je suis encore capable d'intéresser mes concitoyens..

Et quand il s'agit de rassembler les foules pour une manifestation (marche gourmande, course aux œufs ou marché de Noël par exemple), on peut toujours compter sur moi...

Alors, me direz-vous ?
Tout va très bien madame la marquise ?
En apparence, oui...

En réalité : pas tout à fait : consommer des activités est une chose ; les faire vivre en est une autre. Et là, j'ai besoin de carburant pour continuer d'avancer !

J'ai besoin d'idées, j'ai besoin de bras, j'ai besoin d'énergie, j'ai besoin de jeunesse, j'ai besoin de VOUS !

Alors, si vous voulez que perdure cette belle aventure de 70ans, sautez le pas et venez rejoindre l'équipe des bénévoles et des administrateurs.
Je vous attends !

Votre dévoué
FOYER RURAL

JOYEUX ANNIVERSAIRE À REGAIN !!!

Eh oui, notre association fête ses 20 ans cette année. Elle n'a pas pris une ride, elle est toujours aussi dynamique.

Après une année 2020 un peu exceptionnelle, les activités ont pu reprendre le 4 juin 2021, vendredi après-midi des semaines paires.

L'enthousiasme de tous les adhérents n'a pas fléchi puisqu'ils se sont ensuite retrouvés le 18 juin pour un loto convivial.

Lors de l'Assemblée Générale du 26 juin, la présidente, Liliane CORDIER a dévoilé les différentes dates marquantes de l'année 2021.

- Barbecue :** 4 juillet
- Voyage à HYERES :** du 4 au 11 septembre
- Loto :** le 22 octobre
- Les Cochonnailles :** le 6 novembre
- Marché de Noël :** les 4 et 5 décembre
- Repas de Noël :** 12 décembre

Au cours de ce repas de Noël, le Comité aura l'opportunité de distribuer plusieurs surprises pour fêter le vingtième anniversaire de REGAIN.

Toutes ces activités et les réunions bimensuelles du vendredi après-midi sont l'occasion de se retrouver pour passer des moments dont tout le monde se souvient.

Alors, n'hésitez plus et venez nous rejoindre !

Pour tous renseignements, contactez la présidente :

Liliane CORDIER
64 rue Traversière • 90400 VEZELOIS

Tél. 03 84 56 04 89



Maron

AUTOCARS



AUTOCARS DE 8 À 63 PLACES
DÉPLACEMENTS FRANCE ET ÉTRANGER
PARTENAIRE DES RÉSEAUX OPTYMO, ELOVITY, HERIVA, MOBIGO

WWW.AUTOCARSMARON.FR

CONTACT@AUTOCARSMARON.FR
TÉL. 03 81 96 90 48



SPB BELFORT

PEINTURE

DÉCORATION
& FINITIONS

MATÉRIEL
& OUTILLAGE

REVÊTEMENTS
MURAUX

REVÊTEMENTS
DE SOL

I.T.E

03 84 21 40 55
Rue Georges Besse, 90000 Belfort

SUIVEZ NOUS



WWW.COMPTOIRDELOURS.FR

ASSOCIATION LE RENOUVEAU DU FORT DE VÉZELOIS



L'année 2021 est la suite de 2020 : à cause de la crise sanitaire, toutes les manifestations que nous avons prévues ont été annulées.

Malgré tout, l'entretien du fort a continué. En mai après le confinement, une partie des bénévoles a réalisé le nettoyage de printemps, la rénovation d'un des murs du fossé qui s'écroulait a été terminée, et prochainement on va pouvoir commencer la restauration du mirador et des cheminées qui sont cassées.

Un grand merci à tous les bénévoles qui donnent un peu de leurs temps afin de faire vivre ce lieu historique, nous aurons une pensée émue pour ceux qui nous ont quitté durant cette année et qui étaient toujours partants pour aider lorsque nous organisons une manifestation.

Les rendez-vous 2022, si les conditions sanitaires s'améliorent, seront le vide grenier en avril et la nuit d'Halloween fin octobre

Vous pouvez suivre l'actualité du Fort sur le site «fortdevezelois.com», il y a un lien pour pouvoir aller sur les pages facebook du Fort de Vezelois et Halloween.

Désormais il existe un compte Instagram avec de magnifiques vues aériennes prises avec un drone pendant les quelques jours de beau temps de cet été.

Vous pouvez avoir aussi des renseignements sur le site de la mairie
Contact mail: fort.ordener@wanadoo.fr

**Le président
Christian Vinez**



ASSOCIATION "LE RENOUVEAU DU FORT DE VÉZELOIS"
118, rue de Brebotte 90400 VÉZELOIS • Tél. 07 71 14 51 47

Transports



40 ans d'expérience en transport et logistique

Transports IENN est une entreprise de **transport routier, express et logistique d'expérience**, qui agit au niveau régional, national et international.

Nous assurons la livraison de vos marchandises en France et nous sommes spécialistes du transport en Suisse et en Allemagne.

Forts de nos 40 ans d'expérience, nous sommes en mesure de proposer des solutions sur-mesure à tous nos clients.

Basés en Franche-Comté, dans l'Aire Urbaine BELFORT – MONTBELIARD – HERICOURT, nous profitons également de la proximité des frontières suisses et allemandes, en plein cœur de l'Europe.

Adaptabilité et réactivité sont les maîtres-mots de notre société, en offrant un accompagnement de qualité à nos clients.



17 Rue de Brognard, 25600 Vieux-Charmont - 03.81.94.08.78

transports-ienn@wanadoo.fr - www.transports-ienn.fr

CLUB DE FERRONNIERS

L'association de type loi 1901 a été créée en 1968 à Valdoie dont le siège et les installations se trouvaient à la salle Jeanne d'Arc à Valdoie.

Fondée à l'initiative des anciens employés d'Alsthom pour continuer dans leur spécialité et pour former des apprentis au métier de la ferronnerie. En 2003, le club des ferronniers a intégré le Fort de Vézelois grâce à Christiane Gosset.

En 2021, le siège social a été transféré au Fort et l'association est pleinement et entièrement intégrée à Vézelois.

Yves Bruey préside aux destinées de l'association qui accueille des membres de tous horizons. Actuellement, l'association compte une douzaine de membres et cherche à se développer.

Vous êtes un «pro», vous serez intégré de suite. Vous êtes novices, les membres de l'équipe vous apporteront les bases et l'assistance nécessaire.

Plusieurs réalisations :

Le panneau de la Vézeloise, le tricycle devant la mairie, l'inscription au-dessus du fort de Meroux-Moval, des rambardes, barrières, ... et ceci avec une condition : être adhérent.

Ouverture :

tous les mardis de 14h à 17h30

Contact :

Président : Yves Bruey
tél : 07 77 97 36 43 – mail : yvon1941@free.fr
Trésorier : Jean Troppy – tél : 06 73 38 29 25
Mail : j.troppy@wanadoo.fr





ENTREPRISE COULON

FENÊTRES - VOILETS
PORTES DE GARAGE - GARDE-CORPS
PETITS TRAVAUX (EXTERIEUR ET INTERIEUR)

27, rue de Vézelois • **90400 MEROUX-MOVAL**
Tél. **06 67 13 41 76** • Email : isabelle.coulon0297@orange.fr

Sarl REUTER Philippe

Maçonnerie Générale
Neuf & Rénovation
Aménagements extérieurs

90400 VEZELOIS
Tél./Fax : 03.84.36.53.24
E-mail : reuter.p@dbmail.com
Artisan / Assurées RC décaisés

Services offerts :

- Ravalement de façades
- DEVIS GRATUIT
- Piscine
- Pavillon Extension
- Dallage
- Rénovation
- Murette
- Terrasse



CADS DON DU SANG

MOBILISONS-NOUS

Parce que les malades sont toujours présents et que beaucoup de collectes ont été annulées suite à la crise sanitaire (collectes dans les entreprises à cause du télétravail et du chômage partiel, collectes sur les cités universitaires car les étudiants ne sont plus présents,) **le niveau des stocks de produits sanguins est très inquiétant.**



Nos résultats sur les dernières années

Année	Nb de collectes	Nb de dons	Moyenne nb dons/collecte	Nb de donneurs	Nb nouveaux donneurs	Indice de fidélité
2017	4	146	36,5	90	14	1,62
2018	5	187	37,5	100	13	1,87
2019	5	206	41,2	113	17	1,82
2020	6	245	40,8	149	27	1,64

Commentaires

Ces résultats transmis par l'EFS (Etablissement Français du Sang) font apparaître trois indicateurs dont nous pouvons être fiers et qui ont progressé : le nombre de dons, le nombre de donneurs et le nombre de nouveaux donneurs. La progression de ces trois indicateurs est liée au fait que le nombre de collectes a augmenté et que le bassin de donneurs potentiels a grandi avec une collecte effectuée à Meroux-Moval pour la première fois.

Mais deux indicateurs sont à la baisse : le nombre moyen de donneurs par collecte et l'indice de fidélité.

Alors pour faire évoluer favorablement ces deux indicateurs, je consacre 1h et demie lors des col-

lectes organisées par l'amicale locale et j'essaie de convaincre quelqu'un de mon entourage (famille, voisin, collègue de travail, coéquipier,...) de m'accompagner. Une équipe de bénévoles vous assistera auprès des professionnels de l'EFS (Etablissement Français du Sang).

Rappels

UN DON PEUT SAUVER TROIS VIES

Pour pouvoir donner, il faut

- Avoir entre 18 ans et 70 ans
- Etre en bonne santé
- Peser plus de 50kg
- Apporter sa carte d'identité.

Une femme peut donner 4 fois sur une année et un homme 6 fois (tous les deux mois).

CALENDRIERS DES COLLECTES 2022

Vendredi 21 janvier 2022	Chèvremont	de 15h30 à 19h30
Vendredi 18 mars 2022	Chèvremont	de 15h30 à 19h30
Vendredi 11 mai 2022	Vézelois	de 15h30 à 19h30
Vendredi 12 août 2022	Perouse	de 15h30 à 19h30
Vendredi 14 octobre 2022	Meroux-Moval	de 15h30 à 19h30
Vendredi 9 décembre 2022	Vézelois	de 15h30 à 19h30

Information de dernière minute

Si la situation sanitaire le permet, la marche départementale 2022 des donneurs de sang du Territoire de Belfort ouverte à tous sera organisée par la CADS (Chèvremont Amicale des Donneurs de Sang) probablement en juin. Plusieurs itinéraires passeront par Vézelois.



ALLO COURSES

LA SOLUTION TRANSPORT ADAPTÉE À VOTRE BESOIN

LE TAXI COLIS

Toutes distances

FRANCE EUROPE PAYS DE L'EST ET MAGHREB 24H/24H 7J/7J

LA LIVRAISON REGIONALE PONCTUELLE

Fini les problèmes de poids ou de nombre de colis,
réglez seulement la distance au forfait
(Rayon 30km, 50km, 100km)

LE TRANSPORT REGULIER

Journalier, hebdomadaire ou mensuel

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER, NOUS AVONS LA SOLUTION !

Nous tenons à votre disposition des véhicules de différentes capacités
volume : de 3 mètres cubes à 80 mètres cubes
longueur : de 1,50 mètres à 13,60 mètres
charge utile : de 600kg à 25000kg
capacité : de 1 à 34 palettes de type Europe

Tous nos véhicules sont équipés de téléphones mobiles actifs dans toute l'EUROPE

ALLO COURSES S.A.S 17 RUE DU BROGNARD - 25600 VIEUX-CHARMONT

Tél. 03 84 27 00 01 - Mobile : 06 03 05 24 62

administration@transports-allocourses.fr



UN PEU... D'HISTOIRE

Croisement de la rue de Brebotte et de Autrechêne « Ancien café laily »



Crédit Mutuel

BELFORT SUD

BAVILLIERS - DANJOUTIN - TREVENANS

BANQUE - ASSURANCE - TELESURVEILLANCE - TELEPHONIE



Bavilliers

- Mardi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 18h
- Mercredi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 18h
- Jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h
- Vendredi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 18h
- Samedi de 8h30 à 12h30

Un Guichet Automatique de Banque est à votre disposition 7j/7

Danjoutin

- Mardi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 18h
- Mercredi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 18h
- Jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h
- Vendredi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 18h
- Samedi de 8h30 à 12h30

Un Guichet Automatique de Banque est à votre disposition 7j/7



Trévenans

- Mardi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- Mercredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- Jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h
- Vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- Samedi de 8h30 à 12h30

Un Guichet Automatique de Banque est à votre disposition 7j/7



Téléphone : 03.84.46.55.00 Mail : 07012@creditmutuel.fr

VÉZELOIS



MEILLEURS VŒUX POUR 2022

*Une nouvelle année commence !
Profitez pleinement de toute votre famille et de vos proches.
Continuez à les choyer, à les protéger, en un mot à les aimer.
Avancez dans tous vos projets.
Pour 2022, nous vous souhaitons le meilleur.*